

DOMAINE DROIT, ÉCONOMIE, GESTION
MENTION ÉCONOMIE ET GESTION

Parcours : ■ « Expertise Économique et Financière »
■ « Économie et Traitement de l'Information »
■ « Banque et Finance »
■ « Économie et Management de la Santé »



Guide de l'étudiant

L3 Économie Gestion

2022 2023

Responsable : Olivier Ferrier
Bureau 215
Maître de Conférences en Économie
à l'Université Paris-Est Créteil
e-mail : ferrier@u-pec.fr
Tél : 00 33 (0)1 41 78 46 62

Assistante pédagogique : Stéphanie Gourer
Scolarité de Sciences Économiques
(RDC du bâtiment d'Économie)
e-mail : l3-ecogestion@u-pec.fr
Tél : 00 33 (0)1 41 78 46 18

Site de la FSEG : fseg.u-pec.fr
Adresse postale :
Université Paris-Est Créteil
Faculté de Sciences Économiques et Gestion
61, avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil Cedex

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en six semestres à l'université. La licence valide l'obtention de 180 crédits E.C.T.S.

Créés en 1988 par l'Union européenne, les ECTS (European Credits Transfer System) ont pour objectif de faciliter la reconnaissance académique des études à l'étranger, notamment dans le cadre des programmes ERASMUS. Le crédit ECTS est proportionnel au volume de travail à fournir par l'étudiant et permet de mesurer le niveau d'études atteint.

La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. Il atteste l'acquisition d'un socle de compétences diversifiées : des compétences disciplinaires, préprofessionnelles, transversales et linguistiques. Ces compétences sont précisées pour chaque mention dans les référentiels de compétences en licence. La licence permet de solliciter une inscription en cursus master.

La Licence mention *Économie et Gestion* est un diplôme *national* défini depuis la rentrée 2005 avec la mise en place du système « LMD » (voir le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20277/la-licence.html>). Les étudiants ayant validé les deux premières années de la Licence mention *Économie et Gestion* sont admis en 3^e année dans le parcours Expertise Économique et Financière. Les étudiants sont également autorisés à s'inscrire en dernière année de Licence dans ce parcours si les deux conditions suivantes sont remplies : 1) avoir validé trois semestres sur quatre des deux premières années et 2) avoir obtenu une moyenne minimum de 9/20 pour le (quatrième) semestre non validé. S'agissant des parcours « Banque et Finance », « Économie et Traitement de l'Information » et « Économie et Management de la Santé », l'accès n'est pas automatique et se fait par sélection. Concernant le parcours « Économie et Traitement de l'Information », les étudiants ayant obtenu au moins une mention Assez Bien en L2 sont acceptés sans réserve s'ils en font la demande. Pour les autres étudiants, chaque demande est examinée par le responsable du parcours. Une attention toute particulière est portée à la moyenne générale obtenue ainsi que sur les notes des matières fondamentales (Micro-économie, Macro-économie, Statistiques et Mathématiques).

En ce qui concerne le parcours « Banque et Finance », il est attendu des notes satisfaisantes dans les matières fondamentales de l'économie (micro-économie, en particulier) et dans les matières techniques (comptabilité, mathématiques, statistiques). L'admission se fait par sélection sur dossier, à télécharger sur le site banque-finance-upe.org/L3BF.

Depuis 2016, l'accès aux Masters est sélectif et la première mention des Masters de Sciences Économiques de l'UPEC ne sont plus accessibles automatiquement avec cette Licence (voir en fin de document).

Il est recommandé de réfléchir attentivement dès le début de la 3^e année de Licence à la suite de son cursus universitaire en fonction de ses futures orientations professionnelles. Pour aider à concrétiser ses choix, un dossier est distribué à chaque étudiant à la fin de la 3^e année de Licence. Celui-ci doit exprimer ses motivations, notamment par rapport à une éventuelle poursuite d'études en Master.

La Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC a été précisément définie par rapport aux métiers visés afin d'apporter les compétences élémentaires qui les caractérisent. Selon les spécialisations choisies en Master, il est donc possible d'accéder à des emplois d'économistes de niveau Bac + 5 avec des responsabilités de cadre et de poursuivre de véritables carrières.

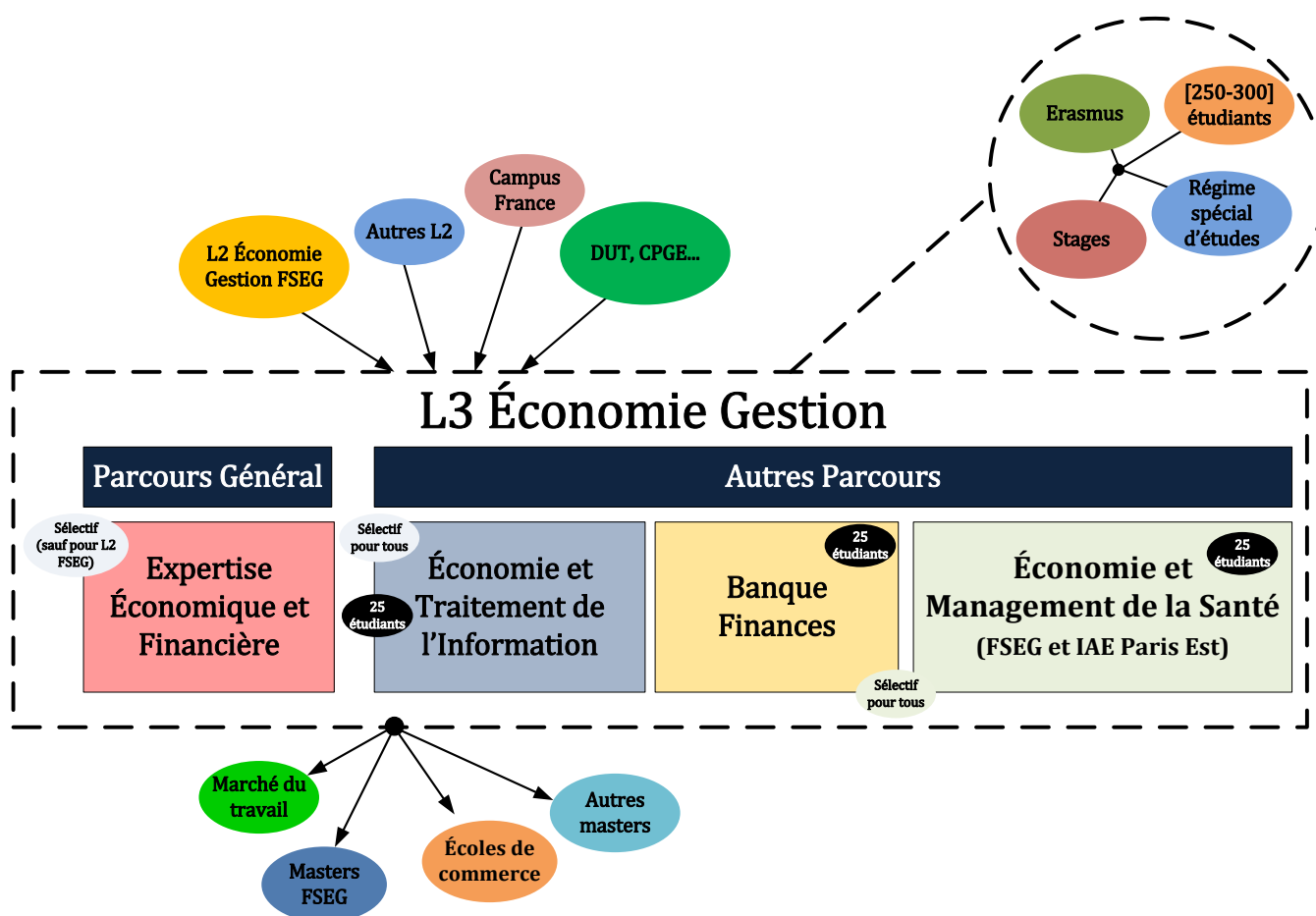


Figure 1. Schéma général de la Licence 3 Économie Gestion

L3 Économie Gestion

Parcours *Expertise Économique et Financière*

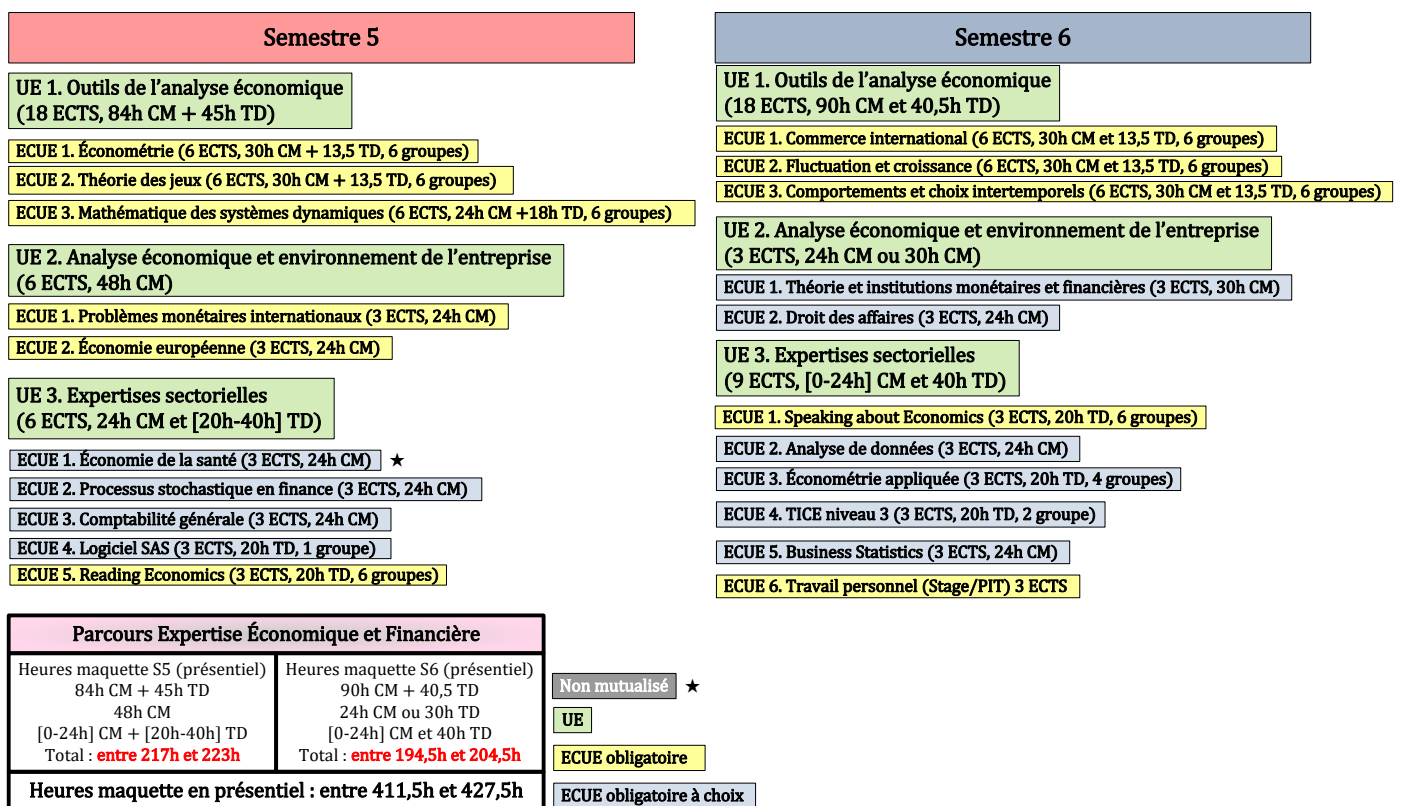


Figure 2. Schéma général du parcours *Expertise Economique et Financière* de la Licence 3 Économie Gestion

L3 Économie Gestion Parcours *Économie et Traitement de l'Information*

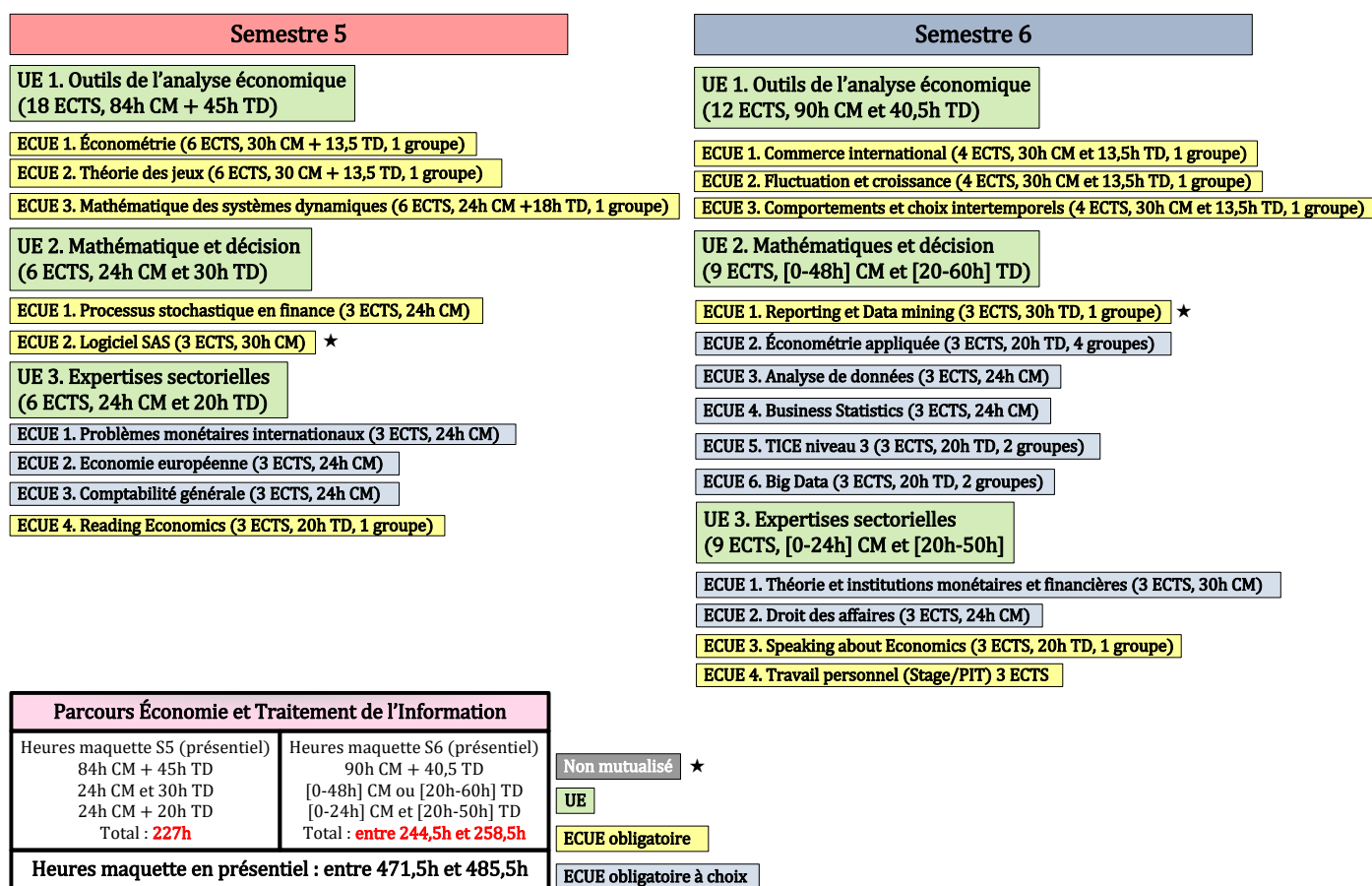


Figure 3. Schéma général du parcours *Économie et Traitement de l'Information* de la Licence 3 Économie Gestion

L3 Économie Gestion Parcours *Banque Finance*

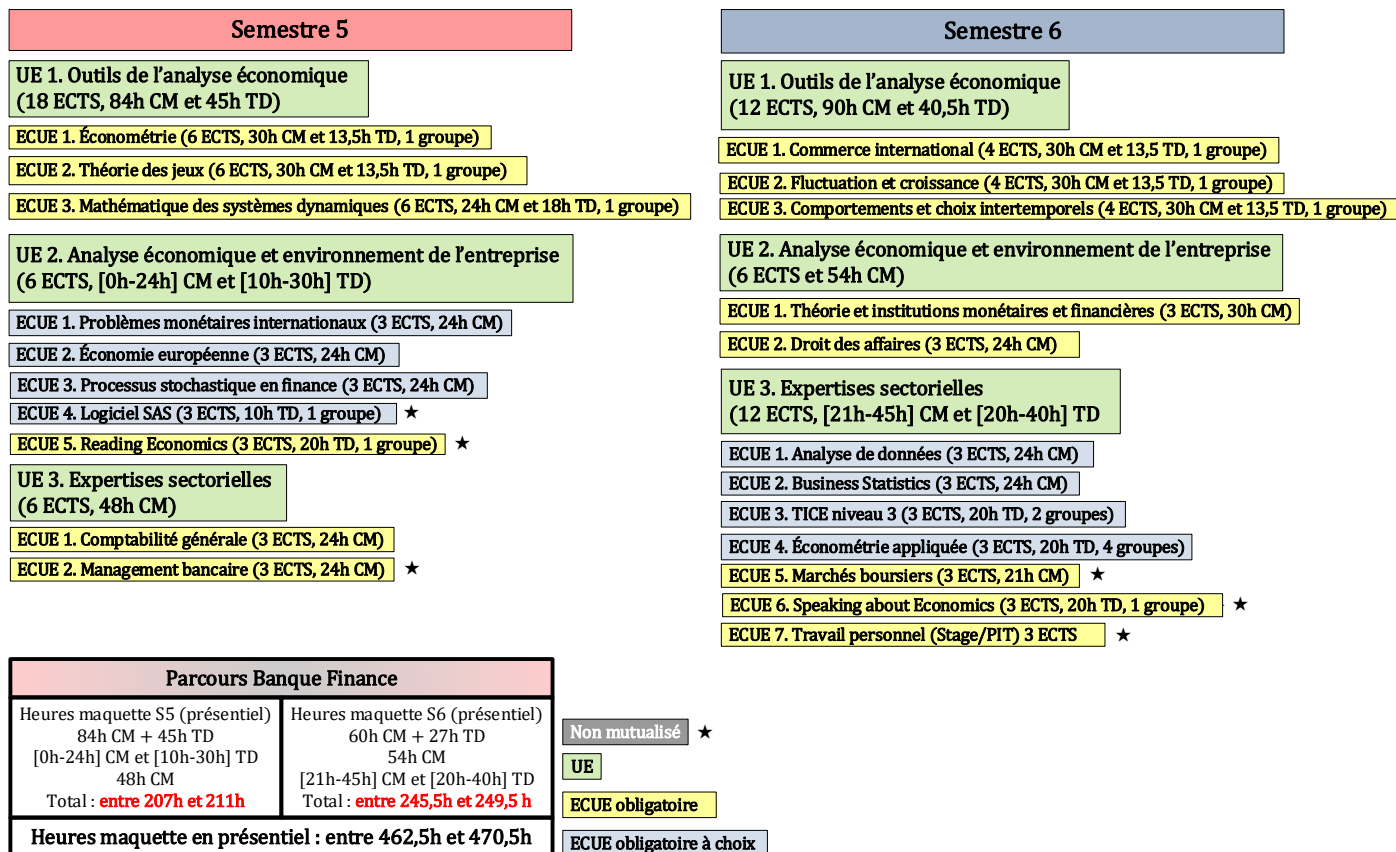


Figure 4. Schéma général du parcours *Banque Finance*
de la Licence 3 Économie Gestion

L3 Économie Gestion Parcours *Économie et Management de la Santé*

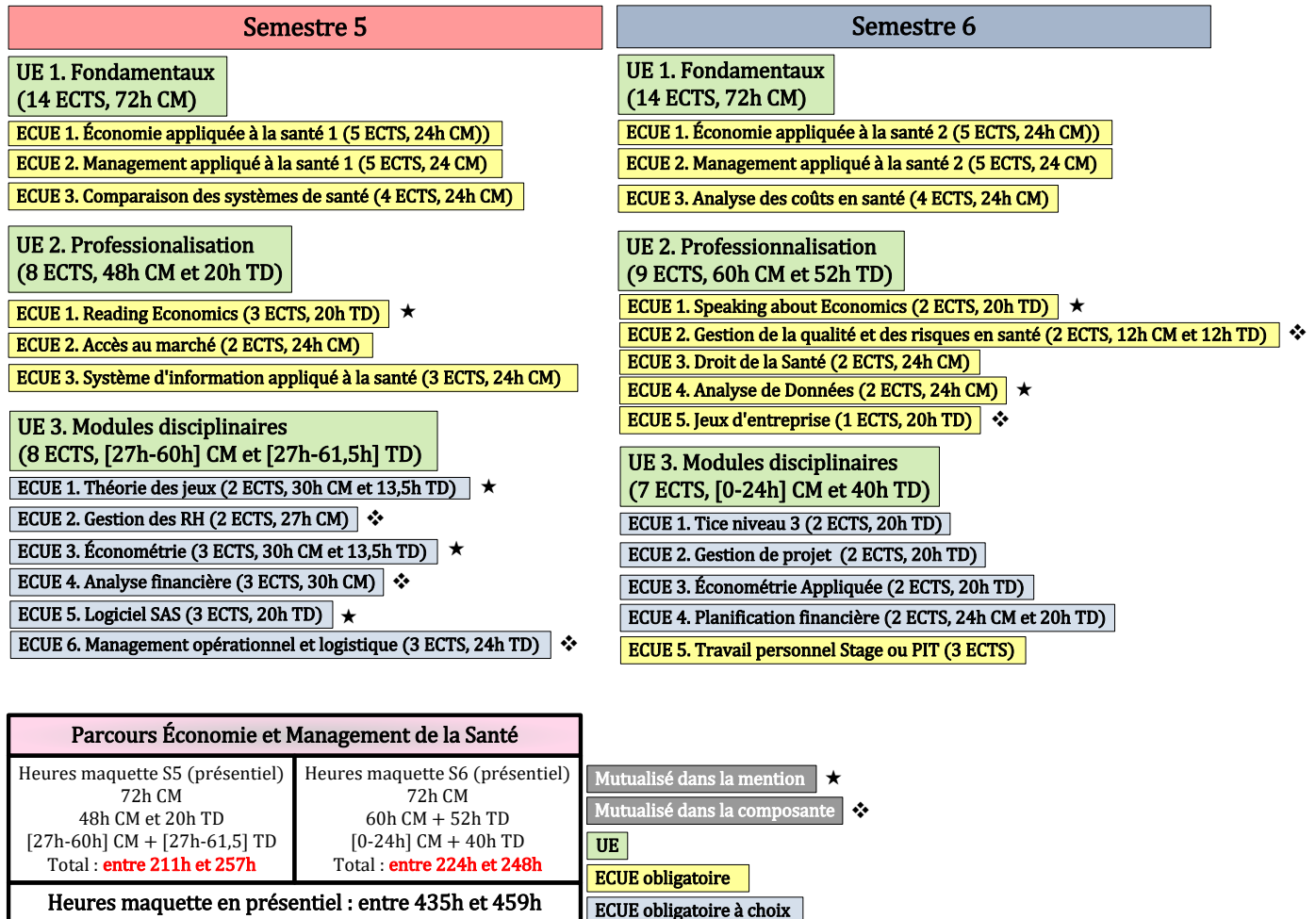


Figure 5. Schéma général du parcours *Économie et Management de la Santé* de la Licence 3 Économie Gestion

I. Métiers visés et compétences requises

Métiers

Les métiers auxquels sont destinés les diplômes de Licence et de Master ne sont pas très différents dans leur objet mais essentiellement dans le niveau de responsabilité atteint, dans la dimension des problèmes posés, dans la possibilité non seulement d'être en charge du problème mais d'organiser le travail et éventuellement celui d'une équipe.

1. Les métiers visés dans la préparation au Master se trouvent dans les mêmes domaines que ceux que l'on va énumérer pour le niveau Licence, mais supposant une formation approfondie et surtout une maturité bien différente. Dans cette liste, on distinguera facilement les emplois qui peuvent être obtenus avec une Licence mention *Économie et Gestion* et ceux qui demandent un Master spécialisé complet (avec un stage dans le domaine) ; ils sont listés ici par branche et non par niveau pour montrer que ces formations professionnalisées ont une logique continue : il est possible de sortir avant Bac+5 en prétendant à un métier spécialisé de niveau cadre intermédiaire, le meilleur niveau correspond bien sûr au cycle L+M achevé.

2. La dénomination générale de ce métier pourrait être économiste d'entreprise et des collectivités, puisque ces dernières, conseils régionaux et départementaux, organisations diverses, expriment de façon croissante des besoins en cadres de ce type.

On peut citer un grand nombre de métiers accessibles au niveau Licence ou Master, dans les différentes appellations que l'on peut trouver selon les branches ; on se contentera des termes génériques :

1. *Chargé d'études d'entreprise*, décliné en Chargé d'affaires, Chargé de planification, Chargé d'analyses et de développement ; la fonction sera : faire de la gestion de base de données, collecter et organiser l'information, mesurer l'activité en général ou des aspects particuliers de la gestion ; faire de la gestion de base de données avec une compétence en statistique ;

2. *Coordinateur de programmes de développement, Adjoint de développement local, Conseiller de développement local* (avec différentes déclinaisons dans le secteur rural, dans la santé publique, dans la micro-économie au sens des PME) : élaboration de projet d'organisation (administrative, commerciale, comptable ou financière), planification et suivi de l'avancement des projets, analyse des risques et suivi des coûts, suivi des réalisations et du respect du cahier des charges ;

3. *Conseil en organisation* (processus de changement dans l'entreprise, avec un volet important qui concerne l'organisation informatique) : concevoir, préparer, accompagner les processus de transformation de l'entreprise, analyser les effets des modernisations des conditions de travail ;

4. Métiers de l'immobilier et de la banque

Banque : Business Manager/ trading assistant, Chargé d'études Partenariats Centraux, Conseiller clientèle professionnelle, Gestion prévisionnelle de la trésorerie, Analyste risques, Chargé de développement commercial, Contrôleur de gestion, Analyste de crédit sur institutions financières, Chargé de mission Conformité réglementaire, Chargée d'affaires, Analyste flux clientèle, Gestion du portefeuille clientèle, Analyste des appels d'offre flux services bancaires

Immobilier : Assistant au montage d'opérations immobilières, Conseil en transactions immobilières, Gestionnaire de patrimoine immobilier, Administrateur de biens, Conseil en financements immobiliers, Conseil en investissement immobilier ; Chargé d'études immobilières : dans ces métiers, il faut savoir analyser la demande immobilière et l'environnement de marché, les risques d'une opération et de son financement, évaluer les perspectives de valorisation des biens.

La liste n'est pas exhaustive et l'on peut noter que dans certaines branches, dont les règles sont très bien définies quant au recrutement des économistes (essentiellement au niveau Master) comme le secteur bancaire, les pratiques commencent à évoluer rapidement avec l'expression d'une forte demande au niveau Licence (notamment en apprentissage) avec la possibilité de progresser ensuite par des formations et concours internes (ou reprise d'études en alternance).

Compétences requises

Les compétences nécessaires à ces quelques illustrations du métier d'économiste apparaissent assez clairement dans la brève énumération des fonctions assurées soit, sans revenir sur les particularités de branches,

- construire un système d'information à gérer de façon régulière ou à la demande ;
- sélectionner l'information pertinente, analyser, traiter, interpréter, suivre les évolutions ;
- construire des indicateurs opérationnels en ayant recours à une palette d'outils adaptés ;
- élaborer des rapports, notes de synthèse, présenter des résultats et des perspectives ;
- formuler des propositions, construire des scénarios, indiquer des choix ;
- diffuser des informations et assurer leur valorisation.

Pour résumer, il s'agit :

- de savoir analyser et traiter un problème en s'appuyant sur une méthode et une culture économique ainsi que sur une palette d'outils ;
- d'être capable de rédiger et d'exposer dans différents contextes et sous différentes formes et pouvoir faire tout cela dans une langue étrangère au moins.

C'est ce qui explique les choix de l'organisation actuelle du diplôme.

II. Structure du diplôme

Quatre parcours sont proposés dans une logique de préparation du niveau M : « Expertise Économique et Financière » (EÉF), « Banque et Finance » (BF), « Économie et Traitement de l'Information » (ÉTI) et « Économie et Management de la Santé » (ÉMS).

Ces quatre parcours partagent un **Tronc Commun** composé de matières fondamentales, indépendantes de la spécialisation et du choix du parcours : il contient les principaux outils d'analyse et les techniques quantitatives présentes dans l'analyse économique et son utilisation pour rendre compte des phénomènes contemporains, les expliquer et les mesurer.

Deux autres modules sont proposés dans les parcours EÉF et ÉTI avec, dans chacun, des choix à faire dans la spécialisation qui correspond au parcours et dans des compléments à cette formation de trois ans. Pour éviter d'enfermer trop les étudiants dans une spécialité donnée, les choix à opérer ne sont pas trop contraignants : on peut décider de compléter la formation en méthodes quantitatives (2^e parcours) et poursuivre en Finance avec ce bagage vraisemblablement utile. Les ouvertures prévues dans chacun des 2 modules complémentaires indiquent bien qu'il s'agit de montrer un intérêt pour une orientation professionnelle, la spécialisation proprement dite se faisant en Master, particulièrement en Master 2.

Tous les étudiants doivent réaliser un **travail personnel** encadré par un tuteur enseignant :

- le principe (défini pour tous dans le cadre du LMD) est que chaque étudiant doit avoir effectué un stage dans une entreprise ou une collectivité au niveau L ; stage de 2 mois qui doit être réalisé au sortir des examens de première session du second semestre (le stage peut se poursuivre jusqu'à sa date limite du 31 août). Le cahier des charges du rapport de stage est fourni en annexe 2.
- les étudiants qui ne trouveront pas de stage devront, à défaut, réaliser un Projet Individuel Tuteuré (PIT) sous la direction d'un tuteur, membre de l'équipe pédagogique. Ce projet ne peut être réalisé en groupe qu'à titre exceptionnel et avec l'accord du responsable de la Licence. Le cahier des charges du PIT est fourni en annexe 3.
- le stage se déroule à partir de la fin des examens de première session du semestre 6 (en avril) et le rapport est à déposer à la scolarité au maximum une semaine avant la soutenance (prévue vers la mi-mai, même si le stage dure plus de 2 mois) ; la 2^e session de cette épreuve particulière se déroule vers la fin du mois de juin ou le début du mois de juillet.

Modalités du contrôle des connaissances

Année universitaire 2022-2023

L'annexe 5 délivre les dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en Licence (celles-ci complètent les informations qui suivent et constituent la référence du contrôle des connaissances).

Organisation générale des études

Les études de la Licence mention *Économie et Gestion* sont organisées en ECUE (Elément Constitutif d'une Unité d'Enseignements) semestriels, appelés par la suite « matière ». Chaque semestre, les matières sont regroupées en UE (Unités d'Enseignements) ; ces UE constituent ensuite des semestres d'Enseignements. La Licence compte 6 semestres d'enseignements répartis sur 3 années universitaires. Conformément aux règles portées par l'Union Européenne, la validation de chacun de ces semestres d'enseignements ouvre le droit à 30 ECTS.

Mentions de la Licence

La Licence mention *Économie et Gestion* est déclinée en quatre parcours mutuellement exclusifs :

- « Expertise Économique et Financière » ;
- « Banque et Finance » ;
- « Économie et Traitement de l'Information » ;
- « Économie et Management de la Santé »

Formes d'enseignement

Selon les matières, les enseignements sont dispensés sous l'une des trois formes suivantes :

- un cours magistral uniquement ;
- un cours magistral assorti de séances de Travaux Dirigés ;
- uniquement des séances de Travaux Dirigés.

Article 1. Évaluation des enseignements

Les enseignements des UE et/ou des ECUE font l'objet d'une évaluation dont les modalités sont précisées dans le tableau des enseignements. Les épreuves terminales ont lieu à la fin du semestre durant lequel les enseignements ont été dispensés. Pour les enseignements faisant l'objet d'un contrôle continu, chaque responsable arrête les modalités et les porte à la connaissance des étudiants au plus tard trois semaines après le début des enseignements.

Article 2. Assiduité

L'assiduité aux Travaux Dirigés est obligatoire. Lorsque l'étudiant est absent à plus d'un cinquième des séances de Travaux Dirigés, quel que soit le motif, l'étudiant se voit attribuer la note 0/20 au contrôle continu de la matière concernée, même si l'évaluation de cette matière ne fait l'objet que de contrôle continu. En première session, tout étudiant défaillant à une épreuve terminale est ajourné, sauf Décision Spéciale du Jury.

Article 3. Acquisition des matières

La note d'une matière est soit celle de l'épreuve terminale, soit celle du contrôle continu, soit celle qui résulte de la moyenne pondérée des notes de l'épreuve terminale et de contrôle continu, soit celle attribuée à l'issue de la réalisation d'un mémoire, d'un projet ou d'un stage. Les matières sont définitivement acquises si la note attribuée est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition d'une matière emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Les matières se compensent entre elles au sein des UE et sont validées si la note de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. La validation par compensation d'une matière n'emporte pas l'acquisition des crédits européens.

Article 4. Acquisition des Unités d'Enseignements

Une UE est définitivement acquise si la moyenne pondérée de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition d'une UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Les UE se compensent entre elles au sein d'un semestre et sont validées si la note du semestre est supérieure ou égale à 10/20. La validation par compensation d'une UE n'emporte pas l'acquisition des crédits européens.

Article 5. Acquisition des semestres d'enseignements

Les semestres d'enseignements sont définitivement acquis si la moyenne des semestres est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition d'un semestre emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Pour les 3 années de la Licence, une compensation a lieu entre les semestres 1 et 2, 3 et 4 et 5 et 6. Les semestres sont validés si la note de l'année est supérieure à 10/20.

Article 6. Jurys

La composition des jurys comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le Président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Le jury est composé d'au moins trois membres, dont le Président. Lors des délibérations, l'ensemble des membres du jury doit être présent. Le jury délibère souverainement dans le respect des textes nationaux, des modalités de contrôle des connaissances générales de l'université et le cas échéant, des modalités de contrôle des connaissances spécifiques de la formation. Le jury se réunit à l'issue de chaque session (1^{er} et 2^e semestre) et délibère à partir des résultats obtenus par les candidats tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. L'année diplômante, le jury valide l'ensemble du cursus et décerne les mentions. Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux. Voir l'*annexe 7* sur le règlement des jurys de l'UPEC, voté par le CFVU le 5 mars 2021.

Article 7. Deug Économie et Gestion

Lorsqu'un étudiant a acquis ou validé définitivement les quatre premiers semestres d'enseignements de la Licence, il peut demander à ce que lui soit délivré le DEUG *Économie et Gestion*.

Article 8. Acquisition de la Licence

La Licence mention *Économie et Gestion* est délivrée lorsque sont acquis ou validés les 6 semestres d'enseignements. L'étudiant obtient alors 180 crédits européens.

Article 9. Mentions

Des mentions sont attribuées sur la base de la moyenne $\bar{x}$ (sur 20) obtenue aux deux derniers semestres du diplôme concerné, soit S3 et S4 pour le DEUG et S5 et S6 pour la Licence :

Mention « *Passable* » : $10 \leq \bar{x} < 12$

Mention « *Assez Bien* » : $12 \leq \bar{x} < 14$

Mention « *Bien* » : $14 \leq \bar{x} < 16$

Mention « *Très Bien* » : $\bar{x} \geq 16$

Article 10. Seconde session d'examens

Une seconde session d'examens est organisée en fin de semestre après la proclamation des résultats de la première session. L'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validées auxquelles il se représente. La note de la seconde session est attribuée à l'issue d'une épreuve terminale (écrite ou orale), de la réalisation d'un mémoire, d'un projet ou d'un stage. L'étudiant se voit attribuer la meilleure des deux

notes obtenues entre la première ou la seconde session. La note de la première session lui est automatiquement attribuée pour les matières auxquelles il ne s'est pas présenté à la seconde session.

Article 11. Poursuite d'études au sein de la Licence

À l'issue de la première année est autorisé à s'inscrire en deuxième année l'étudiant qui a acquis ou validé les deux premiers semestres d'enseignements. Une poursuite d'études conditionnelle est accordée aux étudiants à qui fait défaut un seul semestre d'enseignements. À l'issue de la deuxième année est autorisé à s'inscrire en troisième année l'étudiant qui a acquis ou validé les quatre premiers semestres d'enseignements. Une poursuite d'études conditionnelle est accordée aux étudiants à qui fait défaut un seul semestre d'enseignements.

Article 12. Modalités de réorientation

À l'issue de chaque semestre, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil à qui incombe de fixer au sein d'un contrat pédagogique les modalités d'équivalence dans le nouveau cursus des matières ou UE acquises ou validées dans l'ancien.

Article 13. Régime Spécial d'Études

Pour les matières où la présence est obligatoire, une dispense d'assiduité peut être accordée. La demande accompagnée de justificatifs (contrat de travail...) doit être adressée au responsable du parcours au plus tard trois semaines après le début des enseignements du semestre. Lorsque le Régime Spécial d'Études est accordé, la note attribuée à la matière est celle de l'épreuve terminale. Dans les matières ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale, le Président du Jury définit les modalités d'évaluation.

Article 14. Consultation de copies

La communication et la consultation des copies relève du droit de l'usager à l'accès aux documents administratifs le concernant, et dont la copie fait partie (article L 300-2 du Code des relations entre le public et l'administration). Rien n'est précisé dans la forme que peut revêtir cette communication. Vous pourrez vérifier qu'il n'y a pas eu d'erreur matérielle comme, par exemple, une erreur de comptage des points ou de retranscription de la note entre la copie et le relevé de note. En revanche, une seconde correction de la copie ne peut être réclamée.

SYLLABUS

Analyse de Données	Olivier FERRIER
Commerce International	Claude MATHIEU
Comportements et Choix Intertemporels	Camille REGNIER
Comptabilité Générale	Marie-Christine SKILOYANNIS
Fluctuations et Croissance	François LEGENDRE
Droit des Affaires	Florence NAKACHE
Économétrie I	Kévin FOURREY
Économétrie Appliquée	Emmanuel DUGUET et Christophe LOUSSOUARN
Économie de la Santé	Patrick DOMINGUES
Économie Européenne	Diane AUBERT
Logiciel SAS	Sylvain CHAREYRON
Management bancaire	Sylvie LECARPENTIER-MOYAL
Marchés Boursiers	Daniel SZPIRO
Mathématiques des Systèmes Dynamiques	Aurelia DESHAYES
Business Statistics	Thibaut BRODATY
Problèmes Monétaires Internationaux	Sandrine KABLAN
Processus stochastiques pour la finance	Arnaud LE NY
Reporting et Data mining	Haithem BENHASSINE
Théorie des Jeux	Claude MATHIEU
Théorie et Institutions Monétaires et Financières	Sylvie LECARPENTIER-MOYAL
TICE	Mamadou SOW
Reading about Economics	Khaled LABIDI

Management bancaire

Intitulé de la formation : Licence 3 Banque Finance

Intitulé de la matière enseignée : Management bancaire

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 21 heures CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Sylvie Lecarpentier-Moyal

Prérequis : cours de Monnaie et Finance (L2)

Objectif général et compétences visées : ce cours permet d'acquérir des connaissances de base sur :

- comment fonctionne une banque ?
- comment exerce-t-elle son activité à travers l'étude de son bilan et de son compte de résultat ?
- quels sont les soldes intermédiaires de gestion à bien connaître ?
- comment est-elle gérée au niveau de sa liquidité, de son actif et de son passif et de ses fonds propres ?
- quels sont les risques encourus par la banque ?
- qu'est-ce qu'une impasse de liquidité, une impasse de taux ?
- quelle est la réglementation bancaire applicable aux banques ?

Plan de cours :

Introduction : au système financier et radiographie du secteur bancaire et des assurances

Chapitre 1 – Fonctionnement d'une banque – un modèle pédagogique

- 1.1 Étape 1 - Dépôts et une banque
- 1.2 Étape 2 – Dépôts et des banques
- 1.3 Étape 3 – Crédits et une banque
- 1.4 Étape 4 – Crédits et des banques
- 1.5 Étape 5 - Équilibre du bilan de la banque
- 1.6 Étape 6 - Transformation bancaire
- 1.7 Étape 7 – Autres opérations des banques
- 1.8 Étape 8 – Capitaux propres
- 1.9 Étape 9 – Risques bancaires

Chapitre 2 - Banque au travers du bilan, du compte de résultat et des soldes intermédiaires

- 2.1 Bilan agrégé aux normes françaises
- 2.2 Bilan agrégé FINREP
- 2.3 Engagements hors bilan
- 2.4 Évolution de la structure de l'actif et du passif

2.5 Compte de résultats norme IFRS

Chapitre 3 – Réglementation bancaire Bâle 3

3.1 Définition des fonds propres

3.2 4 coussins

3.3 Ratios de levier, de liquidité

Bibliographie :

ACPR, Analyses et synthèses, la situation des grands groupes bancaires français.

ACPR, Rapports annuels.

HCSF, Rapports annuels.

Sylvie Lecarpentier-Moyal et Pascal Gaudron (2011). Économie monétaire et financière, Economica, 6ème édition.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : examen terminal de 1h30 qui comprend des exercices et questions de cours.

Économétrie I

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Économétrie

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outils de l'analyse économique

Volume horaire : 30h CM et 13h30 TD

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : Kevin Fourrey

Objectif général et compétences visées :

Ce cours consiste en une introduction aux méthodes économétriques utilisées en économie, en gestion et en finance. L'économétrie est un ensemble de méthodes utilisées pour estimer et tester des modèles économiques. L'objectif central de ce cours est de fournir les éléments essentiels de la théorie économétrique : propriétés des estimateurs, méthode des moindres carrés ordinaires, modèle linéaire simple, modèle linéaire multiple, tests d'hypothèses linéaires... De nombreux exemples économiques sont fournis et on insiste particulièrement sur l'interprétation économique des résultats obtenus. Le dernier chapitre traite en détail de certains problèmes fréquemment rencontrés lors de l'estimation des modèles économétriques.

Plan de cours :

Introduction

Chapitre 1 – Le modèle linéaire simple

Chapitre 2 – Estimation par intervalle de confiance et tests d'hypothèses

Chapitre 3 – Le modèle linéaire multiple : estimation, propriétés et tests d'hypothèses

Chapitre 4 – La prévision

Chapitre 5 – L'autocorrélation et l'hétéroscédasticité des perturbations

Fiches de TD :

Fiche de TD n°1 : Le modèle linéaire simple : estimation

Fiche de TD n°2 : Le modèle linéaire simple : propriétés statistiques

Fiche de TD n°3 : Le modèle linéaire multiple : propriétés statistiques et tests d'hypothèses

Fiche de TD n°4 : Hétéroscédasticité et autocorrélation

Bibliographie :

Hill, R. C., Griffiths W., Lim M. A. and Lim, G. C., Principles of Econometrics, John Wiley & Sons, 2017, 5th Edition.

Wooldridge, J., Introduction à l'économétrie, De Boeck, 2015, 2^{ème} édition.

Stock, J., et Watson, M., Principes d'économétrie, 2014, 3^{ème} édition.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Théorie des jeux

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Théorie des Jeux

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outil de l'analyse économique

Volume horaire : 30 heures de cours magistral et 13,5 heures de travaux dirigés

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : Claude Mathieu

Objectif général et compétences visées :

Il s'agit ici de prolonger les enseignements en micro-économie dispensés aux étudiants durant les deux premières années de licence d'économie et de gestion. Les agents économiques, appelés des joueurs, sont à présent en nombre limité. Ainsi, la fonction objectif de chaque joueur dépend non seulement de ses propres décisions mais aussi de celles des autres joueurs. Il convient donc de pouvoir proposer de nouveaux concepts d'équilibre qui prennent en compte ces interactions (équilibre de Nash, par exemple). Contrairement à ce qui se passe en concurrence parfaite, la poursuite des intérêts individuels ne conduit plus à présent nécessairement à des gains collectifs Pareto optimaux. Les étudiants doivent atteindre une bonne maîtrise de ces outils pour mieux comprendre le fonctionnement actuel des marchés.

Plan de cours :

Introduction

Chapitre préliminaire : Les différentes formes de jeu

Section 1 : Les jeux sous forme extensive

Section 2 : Les jeux sous forme stratégique

Chapitre 1 : Les principaux équilibres dans les jeux statiques

Section 1 : Les stratégies dominantes

Section 2 : L'équilibre de Nash

Section 3 : L'équilibre en stratégies mixtes

Chapitre 2 : Les jeux à somme nulle

Section 1 : Duel et équilibre du max-min

Section 2 : Équilibre du max-min et stratégies mixtes

Section 3 : Équilibre du max-min et équilibre de Nash : Une comparaison

Chapitre 3 : Exemples caractéristiques de jeux statiques

Section 1 : le dilemme du prisonnier

Section 2 : le jeu de la bataille des sexes

Section 3 : Modèle de duopole

Chapitre 4 : Les jeux dynamiques

Section 1 : Jeux statiques et jeux dynamiques

Section 2 : Jeux séquentiels et équilibre de Nash parfait

Section 3 : Jeux répétés finis et infinis

Chapitre 5 : Incomplétude d'information

Section 1 : Jeux bayésiens statiques

Section 2 : Exemples d'applications

Chapitre 6 : La coopération

Section 1 : Négociation et solution de Nash

Section 2 : Menaces et négociation

Bibliographie :

P. Cahuc (1993), *La nouvelle microéconomie*, Collection Repères, la Découverte, n°126.

J. W. Friedman (1977), *Oligopoly and the theory of game*, North Holland.

J. W. Friedman (1986), *Game theory with applications to economics*, Oxford University Press.

D. Fudenberg et J. Tirole (1992), *Game theory*, MIT press.

J. Gabszewicz (1994), *La concurrence imparfaite*, Collection Repères, la Découverte, n°146.
R. Gibbons (1994), *A primer in game theory*, Harvester and Wheatsheaf.
A. Mas-Colell, M. Whinston et J. Green (1995), *Microeconomics theory*, Oxford University Press.
R. Meyerson (1991), *Game theory, analysis of conflict*, Harvard University Press.
M. Osborne et A. Rubinstein (1994), *A course in game theory*, MIT Press.
E. Rasmusen (1991), *Games Theory and information, an introduction to game theory*, Blackwell.
M. Shubik (1982), *Théorie des jeux et sciences sociales*, Economica.
G. Umbhauer (2004), *Théorie des Jeux*, Vuibert.
H. Varian (1992), *Analyse microéconomique*, Deboëck Université.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Mathématiques des Systèmes Dynamiques

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Mathématiques de Systèmes Dynamiques

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outils de l'Analyse Economique

Volume horaire : 24 h CM + 18 h TD

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : Aurelia Deshayes

Objectif général et compétences visées : Modéliser et résoudre des équations portant sur l'évolution d'une quantité au cours du temps. Ce temps peut être discrétisé (évolution annuelle par exemple) ou continu. Il s'agit donc de résoudre des équations récurrentes (recherche de suites) ou différentielles (recherche de fonctions). Les exemples seront majoritairement issus des sciences économiques: intérêts et emprunts en maths financières, modèles cobweb sur l'équilibre de marché, oscillateur de Samuelson...

Plan de cours :

Partie I: Systèmes dynamiques en temps discret

Chapitre 1: Suites et mathématiques financières

Chapitre 2: Équations récurrentes linéaires d'ordre 1

Chapitre 3: Équations récurrentes linéaires d'ordre 2

Partie II: Systèmes dynamiques en temps continu

Chapitre 4: Équations différentielles linéaires d'ordre 1 et 2 à coefficients constants

Chapitre 5: Équations différentielles linéaires d'ordre supérieur ou d'ordre 1 à coefficients non constants

Partie III: Compléments (un seul des chapitres suivants sera traité)

Chapitre 6: Systèmes récurrents linéaires

Chapitre 6: Systèmes différentiels linéaires

Chapitre 6: Équations récurrentes et différentielles non linéaires

Bibliographie : Slides de cours sur Eprel

Mathématiques des modèles économiques, Dameron, 330.12DAM

Mathématiques pour l'économie, Hayek Leca, 510 HAY

Cours de mathématiques pour économistes, Barthélemy, 512,5 BAR

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 2 Contrôles Continus (coefficient 1 chacun) et 1 Examen Terminal (coefficient 3)

Langue d'enseignement : Français

Problèmes monétaires internationaux

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Problèmes monétaires internationaux

Intitulé de l'unité d'enseignement : Analyse économique et environnement de l'entreprise

Volume horaire : 25 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Sandrine Kablan

Objectif général et compétences visées :

Ce cours a pour but de donner aux étudiants, les éléments d'analyse de l'effet des politiques monétaires et budgétaires sur le marché des changes et le marché monétaire interne des pays. Il permet ainsi de comprendre l'environnement monétaire et financier international, ainsi que les interactions des politiques économiques des grands pays sur cet environnement. Les grandes questions comme la dévaluation d'une monnaie, la dette américaine, l'hégémonie du dollar, l'optimalité de la zone euro en tant que zone monétaire et la crise européenne de la dette souveraine y sont abordés. Après ce cours les étudiants doivent être capables de comprendre les problèmes monétaires actuels et leurs impacts sur l'économie mondiale.

Plan de cours :

Séance 1 : Chp 1 : première partie : Historique du système monétaire international : Historique du système monétaire et financier international, Étalon or, étalon or dollar,

Séance 2 : Chp 1 deuxième partie : Bretton woods, L'après Bretton woods : le flottement des monnaies, Les monnaies de réserve internationale et le dollar.

Séance 3 : Chp 2 : Equilibre macroéconomique : balance des paiements et autres documents comptables, taux de change.

Section 4: Chp 3 : première partie : Déterminants du taux de change : Un modèle des encaisses monétaires et des taux d'intérêt (parité des taux d'intérêt ou PTI) ; Un modèle des encaisses monétaires, des taux d'intérêt et des taux de change à court terme ;

Séance 5 : Chp 3 : deuxième partie : Les effets à long terme des variations de la monnaie sur les prix, les taux d'intérêt et les taux de change ; La parité du pouvoir d'achat (PPA) ; Les anticipations d'inflation ; La sur-réaction du taux de change et sa volatilité

Séance 6 : Chp 4 : Production et taux de change en courte période : L'équilibre sur le marché de la production, courbe DD ; L'équilibre sur le marché des actifs, courbe AA ; Effet des politiques monétaire et fiscale en mode temporaire ; Effet des politiques monétaire et fiscale en mode permanent ; la courbe en J et la dévaluation : exemple.

Séance 7 : Chp 5 : Les taux de change fixes et l'intervention sur les marchés des changes. L'intervention sur le marché des changes et l'offre de monnaie ; Comment la banque centrale fixe le taux de change ; Les politiques monétaire et fiscale en régime de taux de change fixe ; La dévaluation, la crise des marchés financiers et la fuite des capitaux.

Séance 8 : Chp 6 : Le débat taux de change fixe/taux de change flexible : le pour et le contre : Arguments en faveur des taux de change fixe : Arguments contre les taux de change fixe ; Arguments en faveur des taux de change flexibles ; Arguments contre les taux flexibles ; Coordination nécessaire entre grands pays

Séance 9 : Chp 7 : première partie : Les unions monétaires régionales : le cas spécifique de la zone euro : La théorie des unions monétaires (les ZMO) ;

Séance 10 : Chp 7 : première partie : Les unions monétaires régionales : le cas spécifique de la zone euro : La zone euro est-elle une ZMO?

Bibliographie :

Finance et développement, Fonds monétaire international.

Krugman, P., 2018, Economie internationale, 11eme Edition, Deboeck.

Lemoine M., Madiès P. et Madiès T., 2016, Les grandes questions d'économie et de finance internationale, 3eme Edition, Deboeck.

Sites web: www.bis.org; www.imf.org

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

L'évaluation se fait par examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Économie européenne

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Economie Européenne

Intitulé de l'unité d'enseignement : Analyse économique et environnement de l'entreprise

Volume horaire : de 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Diane Aubert – diane.aubert@u-pec.fr

Objectif général

L'objectif de ce cours est de présenter les principaux éléments de compréhension du processus d'intégration économique en Europe. Les chapitre 1 et 2 rappellent le contexte dans lequel est né le projet européen, et donne quelques points de repères historiques et institutionnels. Le chapitre 3 présente les fondements micro-économiques de l'intégration européenne et du marché unique. Les politiques structurelles européennes font l'objet des chapitres 4 et 5. Enfin les deux derniers chapitres abordent la refonte des politiques agricoles et environnementales européennes dans un contexte de transition écologique.

Compétences attendues

- Savoir retracer les grandes étapes de la construction de l'Union Européenne
- Comprendre le fonctionnement et le rôle des grandes institutions de L'Union Européenne
- Comprendre les enjeux économiques derrière la création du Marché Unique Européen
- Etre capable d'énoncer les principales politiques européennes et comprendre leur fondement économique.

Plan du cours

Chapitre 1. Histoire de la construction Européenne

Chapitre 2. Fonctionnement de l'Union Européenne

Chapitre 3. Libéralisation préférentielle de l'UE et politique commerciale

Chapitre 4. Effets d'échelle et politique de la concurrence

Chapitre 5. Politiques industrielles et régionales

Chapitre 6. Politique agricole commune

Chapitre 7. Politiques environnementales

Modalités d'Evaluation

Evaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : Un examen final (écrit) avec questions de cours et exercices

Bibliographie indicative

- Baldwin Richard and Charles Wyplosz, 2020, *the economics of European Integration*, sixth edition, McGraw-Hill education
- Barthe Marie-Annick, 2012, *Economie de l'Union Européenne*, Economica, Paris
- OFCE, 2019, *l'économie européenne 2019*, collection repère

Sites internet utiles

https://europa.eu/european-union/index_fr : le site web officiel de l'Union européenne

<http://ec.europa.eu/eurostat> : le site d'Eurostat: statistiques et base de données européennes

<http://www.touteleurope.eu/index.en.html> : la principale source d'information pédagogiques sur les questions européennes

<http://www.ecb.int/home/html/index.en.html> : le site de la banque centrale européenne

<http://www.bruegel.org/> : le site du think tank Bruegel spécialisé sur les questions d'économie européenne

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000336/0000.pdf> : le rapport sur la *Politique économique et croissance en Europe*, Rapport CAE de Aghion Philippe, Cohen Élie et Pisani-Ferry Jean, 2006

www.mheducation.co.uk/textbooks/baldwin6 : le site des Auteurs Baldwin et Wyplosz

Langue d'enseignement : Français

Économie de la santé

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Economie de la santé (1)

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Patrick Domingues

Objectif général et compétences visées :

Ce cours a pour objectif de présenter l'économie de la santé, les débouchés de cette discipline et les métiers relatifs à ce domaine. Il est structuré de façon à aborder à la fois l'approche macroéconomique de la santé, en lien avec l'activité des services de statistiques publiques (ex : services statistiques ministériels, Haute Autorité de Santé, ...) ainsi que l'approche microéconomique de la santé, en lien avec l'activité d'évaluation médico-économique.

Plan de cours :

Après une introduction aux concepts fondamentaux de cette discipline, le cours présentera les grands agrégats utilisés en macroéconomie de la santé. Ensuite ce cours abordera les questions relatives à l'évaluation médico-économique, ainsi que les spécificités du comportement microéconomique des agents intervenant dans le secteur de la santé. Enfin, ce cours posera la question de la relation santé et croissance économique, dans une optique de stratégie de développement économique, ainsi que les enjeux actuels pour les pays développés.

Chapitre 1. Introduction à l'économie de la santé

Chapitre 2. La Macro-économie de la santé

Chapitre 3. La Micro-économie de la santé

Chapitre 4. Santé et développement

Chapitre 5. Enjeux actuels et conclusions

Bibliographie :

DREES - Comptes nationaux de la santé

Anthony J. Culyer, Joseph P. Newhouse (2000), *Handbook of Health Economics, Volume .1* Elsevier

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

L'évaluation se fait par un examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Processus stochastiques en finances

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Processus Stochastiques pour la Finance

Intitulé de l'unité d'enseignement : Processus Stochastiques pour la Finance

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Arnaud LE NY

Objectif général et compétences visées : Ce cours vise à initier les étudiants aux processus stochastiques à l'aide des classes les plus simples (basées sur les probabilités de L2) et de leur montrer les prémices de modélisation en Finance.

Plan de cours :

Chapitre 1 : Chaînes de Markov homogènes

Chapitre 2 : Processus de Poisson homogènes et extensions

Chapitre 3 : Mouvement brownien, martingales et applications en Finance

Bibliographie :

Pierre Brémaud, Initiation aux Probabilités et aux chaînes de Markov, Springer, 2nd édition, 2009.

Yves Caumel, Probabilités et processus stochastiques, Springer, 2011.

Sheldon M. Ross, Introduction to Probability Models, Academic Press, 10^{ème} édition, 2009.

Samuel Karlin & Howard M. Taylor, An Introduction to Stochastic Modeling, Academic Press, 3^e édition, 1998.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : Matière évaluée en 100% CC avec 3 contrôles (1 par chapitre).

Langue d'enseignement : Français

Comptabilité générale

En cours de production

Logiciel SAS

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Logiciel SAS

Intitulé de l'unité d'enseignement : Option

Volume horaire : 20 heures

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Sylvain Chareyron

Objectif général et compétences visées :

Le cours a pour objectif de faire acquérir aux étudiants les premiers éléments de programmation avec le logiciel SAS. De manière générale, le cours permet d'initier les étudiants aux problématiques et à la logique de la programmation. De manière pratique, l'objectif est de permettre aux étudiants d'être opérationnelle en matière de manipulation de base de données que ce soit pour les cours d'économétrie où le logiciel est utilisé ou au moment du stage de fin d'année. De manière plus précise, les objectifs suivants sont visés :

- Savoir créer une table SAS à partir de fichiers de données de différents formats.
- Savoir manipuler des tables SAS et savoir tirer parti de plusieurs fonctions du logiciel pour résoudre des problèmes de manipulations de données.
- Savoir utiliser les principales procédures permettant d'obtenir des statistiques.

Les différents débouchés professionnels liés à la maîtrise de la programmation seront également abordés.

Plan de cours

Présentation générale de SAS : fonctionnalités, vocabulaire, environnement,

Présentation du Display Manager

L'étape DATA :

Création de tables temporaires ou permanentes Lecture de données externes : Infile Input

Importation de fichiers EXCEL, Création de variables, Opérateurs SAS,

Manipulation des variables : Drop, Keep, Rename Sélections d'enregistrements, Création de variables conditionnelles : instructions IF ... THEN, SELECT, Boucles DO, Utilisation des fonctions SAS :

caractères, mathématiques, statistiques descriptives, Lecture de tableaux SAS, fusion, concaténation, mise à jour : instructions SET / MERGE

Procédures SAS

Descripteur des données : CONTENTS

Importation / Exportation de données vers Excel : IMPORT / EXPORT

Affichage des données : PRINT

Tri des données : SORT

Statistiques descriptives :

Dénombrements, tableaux de contingence : FREQ

Statistiques descriptives et quantiles : MEANS, UNIVARIATE

Bibliographie :

S.Ringuedé. SAS Introduction au décisionnel : du data management au reporting. Editions EYROLLES. 2018

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

Un examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Reading about Economics

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Reading about Economics

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertise Sectorielles

Volume horaire : 20h

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Khaled Labidi

Objectif général et compétences visées :

À partir de documents à thématiques économique et de gestion, tirés de l'ouvrage **Intelligent Business**, de la presse économique anglophone et des supports d'internet.

- Initier un travail sur les quatre compétences en maîtrise d'une langue (1- compréhension écrite, 2- compréhension orale sur des enregistrements, 3- expression écrite sous forme de dissertations et d'analyse de documents, 4- expression orale sous forme de présentations d'articles et de participation en cours).
- Inculquer un vocabulaire économique ciblé par thématique
- Consolider les bases en grammaire
- Analyse critique d'articles et de supports en économie

Plan de cours :

4 Chapitres

Séance de deux heures par Chapitre

Descriptif par chapitre :

1) Présentations orales sur des thématiques économiques en binôme

2) Utilisation du Manuel pour :

- Compréhension écrite (articles de la revue The Economist)
- Vocabulaire
- Compréhension orale
- Initiation à la négociation

3) Étude de Cas : Travail en groupes sur une thématique du cours

Bibliographie : Intelligent Business, Upper Intermediate, Third Edition

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

50 % contrôle continu : 25 % présentation orale et 25 % DST

50 % examen terminal

Langue d'enseignement : Anglais

Commerce international

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Commerce international

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outil de l'analyse économique

Volume horaire : 30 h CM et 13,5 h TD

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : Claude Mathieu

Objectif général et compétences visées :

Dans un monde de plus en plus globalisé, il s'agit de donner aux étudiants les outils d'analyse nécessaires à une meilleure compréhension de l'intérêt aux échanges, tout en présentant la portée et les limites des théories exposées. Sont présentés ici les modèles fondés sur la théorie des avantages comparatifs et ceux permettant d'expliquer l'existence des échanges intra-branche. Une large partie du cours se consacre aux effets sur le bien-être de la protection (droit de douane, quota, restriction volontaire d'exportation, subventions à l'exportation...).

Plan de cours :

Introduction

Partie I : Commerce international et concurrence parfaite

Chapitre 1 : La théorie traditionnelle du commerce international

Section 1 : le modèle d'Heckscher-Ohlin-Samuelson

Section 2 : le modèle ricardien

Chapitre 2 : Les mesures de protection

Section 1 : Les droits de douane

Section 2 : Les barrières non tarifaires

Partie I : Commerce international et concurrence imparfaite

Chapitre 1 : Les échanges intra-branche

Section 1 : l'importance de ce type d'échanges

Section 2 : les nouvelles théories du commerce international

Chapitre 2 : Le dumping

Section 1 : dumping versus loi du prix unique

Section 2 : le dumping réciproque

Chapitre 2 : Des anciens aux nouveaux outils de la protection

Section 1 : Droits de douane, quotas et monopole

Section 2 : La politique commerciale stratégique

Bibliographie :

Caves R. (2007), *Multinational Enterprise and Economic Analysis*, 3rd Edition, Cambridge University Press.

Feenstra R. (2004), *Advanced International Trade: Theory and Evidence*, Princeton University Press.

Helpman E. & P. Krugman (1985), *Market structure and international trade*, MIT Press.

Krugman P. & M. Obstfeld (2006), *Economie Internationale*, 7^{ème} édition et versions suivantes, Pearson Education.

Krugman P., M. Obstfeld & M. Melitz (2006), *International Trade: Theory and Policy*, Global Edition, Pearson.

Markusen J. (2002), *Multinational Firms and the Theory of International Trade*, MIT Press.

Mucchielli, J.-L. & T. Mayer, (2005), *Economie Internationale*, Dalloz.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Fluctuation et croissance

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie et Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Fluctuations et croissance

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outils de l'analyse économique

Volume horaire : 30 heures (cours magistral), 13,5 heures (travaux dirigés)

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : François Legendre

Objectif général et compétences visées :

Ce cours est destiné à présenter, en privilégiant une approche analytique, les représentations des dynamiques économiques telles qu'elles peuvent être appréhendées au niveau macro-économique. Le cours s'appuie sur la décomposition fluctuations / croissance : dans une première partie, une grande place est faite à la modélisation macro-économique appliquée dédiée à la prévision à court-moyen terme et à l'évaluation des politiques macro-économique de stabilisation ; dans une seconde partie, les modèles macro-économiques de croissance sont présentés et discutés. Les travaux dirigés, de leur côté, permettront aux étudiants de comprendre le rôle de la macro-économétrie dans la modélisation macro-économique et de s'initier à l'utilisation de maquettes chiffrées de l'économie nationale.

Plan de cours :

Le cours est divisé en 11 chapitres.

Chap. 1 La décomposition cycle-tendance des variables macro-économiques

Chap. 2 La modélisation de la dynamique macro-économique en termes d'ajustement

Chap. 3 La cohérence de la Théorie générale

Chap. 4 La fonction de consommation keynésienne et sa contestation

Chap. 5 Le commerce extérieur

Chap. 6 La boucle prix salaires

Chap. 7 La fonction d'investissement

Chap. 8 La représentation de la croissance

Chap. 9 Le modèle de croissance de Harrod-Domar

Chap. 10 Le modèle de croissance de Solow

Chap. 11 Les modèles de croissance endogène

Bibliographie :

Blanchard O., Cohen D., Nouveau C. et Camatte H. (2020) — Macroéconomie - 8e édition, Pearson.

Daubaire A., Lefebvre G. et Meslin O. (2017) — La maquette de prévision opale 2017, Document de travail de la DG Trésor.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Marchés boursiers

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Marchés boursiers

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 21 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Daniel Szpiro

Objectif général et compétences visées :

Connaître les grandes lignes de la réglementation boursière. Comprendre comment se font les échanges en bourse, savoir simuler le ou les prix d'échange. Savoir fabriquer un indice boursier, connaître les opérations effectuées par les prestataires en services d'investissement. Connaître les avantages et les coûts pour l'entreprise qui souhaite entrer en bourse.

Plan de cours :

Introduction

Sphère réelle et sphère financière. Banques et marchés.

Chapitre 1 LES ACTIONS ET LA BOURSE

1. Les caractéristiques d'une action

2. Aperçu de la réglementation boursière : information, délit d'initié, manipulation de cours, fausses informations.

3. L'organisation institutionnelle : La bourse, compensation, règlement-livraison ; les intermédiaires

Chapitre 2 LE DEROULEMENT DES ECHANGES

1. Les ordres de bourse : quantité, iceberg, prix

2. Les transactions et les prix d'échange : fixing, continu, applications hors séance

3. Les arrêts de transactions : suspensions / réservations

Chapitre 3 LES SERVICES ANNEXES

1. L'apporteur de liquidité

2. Le service de règlement différé

3. La cotation et autres informations

4. Les indices boursiers

Chapitre 4 L'INTRODUCTION EN BOURSE

1. Les avantages et les coûts de la bourse

2. Les modalités de l'introduction en bourse : placement garanti, procédure d'enchères, élaboration du livre d'ordres.

3. La réglementation : appel public à l'épargne ; financement participatif ; initial coin offering ; l'introduction en bourse.

4. Évaluations empiriques de l'apport de la bourse : quelles entreprises se font coter ? ; effets sur le cours des actions ; effets sur la performance de l'entreprise

Chapitre 5 LES OFFRES PUBLIQUES

1. Les motivations des rachats d'entreprises

2. La réglementation

3. Les effets sur l'évolution de la valeur des entreprises

Bibliographie :

Szpiro, D. (2021). *Produits financiers et gestion de portefeuille*. Ellipses, chapitres 6 à 9.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 100 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Comportements et Choix Intertemporels

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Comportements et choix intertemporels

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outils de l'Analyse Economique

Volume horaire : 30h CM + 13,5h TD

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : Camille Régnier

Objectif général et compétences visées : il s'agit d'un cours de microéconomie intermédiaire. L'objectif est d'étendre les connaissances acquises dans un contexte statique à un contexte dynamique dans lequel les agents économiques font des choix sur plusieurs périodes temporelles.

Plan de cours :

Chapitre 1. L'actualisation.

Chapitre 2. Questionnements autour du taux d'actualisation.

Chapitre 3. Les ménages (consommation et épargne, offre de travail).

Chapitre 4. Les entreprises (production et investissement, demande de travail).

Bibliographie : Picard P., 2011. Eléments de microéconomie (1. Théorie et applications), ed. Montchrestien.

Hachon C., Laurent, R-A., Microéconomie : cours et application, ed Nathan.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Théories et institutions monétaires et financières

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Théories et institutions monétaires et financières

Intitulé de l'unité d'enseignement : Analyse économique et environnement de l'entreprise

Volume horaire : 30 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Lecarpentier-Moyal

Objectif général et compétences visées : l'objectif général est présenter les théories monétaires, le système financier, les fonctions des intermédiaires financiers et des marchés de capitaux et de l'expansion de la Fintech. Les compétences visées sont la capacité d'apprendre et de bâtir un raisonnement.

Plan de cours :

Chapitre 1 : la notion de monnaie

- A. Définition de la monnaie
- B. Fonctions traditionnelles de la monnaie
- C. Nouveaux moyens de paiement
- D. Crypto-monnaies et monnaies complémentaires locales

Chapitre 2 : la monnaie nécessaire aux marchés - la monnaie en tant que moyen d'échange

- A. Coûts de transactions et asymétries d'information
- B. Marché de la monnaie : détermination de l'encaisse de transaction

Chapitre 3 : la monnaie et la gestion de patrimoine

- A. Demande de monnaie pour motif de spéculation : le rôle des anticipations
- B. Monnaie, actif sans risque et la gestion de portefeuille : théorie de la gestion de portefeuille
- C. Diversification du patrimoine

Chapitre 4 : l'évolution du système financier

- A. Analyse économique des fonctions des IF et des marchés de capitaux
- B. Intermediation financière bancaire et intermédiation financière non bancaire
- C. Expansion de la Fintech

Bibliographie :

- S. Diatkine, Théories et politiques monétaires. A. Colin. 1995.
- A. Lavigne et J.P. Pollin, Les théories de la monnaie. La Découverte. Repères. 1997.
- S. Lecarpentier-Moyal et P. Gaudron, Economie monétaire et financière. Economica. 2011.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : examen terminal de 1h30 avec exercices et questions de cours.

Langue d'enseignement : Français

Droit des affaires

En cours de production

Speaking about Economics

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Speaking about Economics

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertise Sectorielles

Volume horaire : 20h

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Khaled Labidi

Objectif général et compétences visées :

À partir de documents à thématiques économique et de gestion, tirés de l'ouvrage Intelligent Business, de la presse économique anglophone et des supports d'internet.

- Initier un travail sur les quatre compétences en maîtrise d'une langue (1- compréhension écrite, 2- compréhension orale sur des enregistrements, 3- expression écrite sous forme de dissertations et d'analyse de documents, 4- expression orale sous forme de présentations d'articles et de participation en cours).

- Inculquer un vocabulaire économique ciblé par thématique

- Consolider les bases en grammaire

- Préparation TOEIC (Listening and Reading)

Plan de cours :

4 Chapitres

Séance de deux heures par chapitre

Séance de deux heures pour la préparation du TOEIC interne.

Descriptif par chapitre :

1) Présentations orales sur des thématiques économiques en binôme

2) Utilisation du Manuel pour :

- Compréhension écrite (articles de la revue The Economist)

- Vocabulaire

- Compréhension orale

- Initiation à la négociation

3) Étude de Cas : Travail en groupes sur une thématique du cours

Bibliographie : Intelligent Business, Upper Intermediate, Third Edition

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

50 % contrôle continu : 25 % présentation orale et 25 % DST

50 % examen terminal

Langue d'enseignement : Anglais

Analyse de données

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Analyse de données

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Olivier Ferrier

Objectif général et compétences visées :

Ce cours vise à permettre aux étudiants d'être autonomes dans le traitement d'une enquête (de la phase de construction de la base de données à la phase de fouillage et d'analyse des résultats). Pour ce faire, le cours est à la fois théorique (data management, data mining, analyse exploratoire multidimensionnelle) et appliqué (travail sur le logiciel SPAD©). La finalité consiste en la production d'un rapport d'étude exhibant l'exploitation des connaissances acquises en L1, L2 et L3.

Plan de cours :

Séance 1. Introduction générale

Introduction à l'Analyse de données et au Data mining, présentation du plan de cours et des modalités d'évaluation, aide à la conception d'un questionnaire, prise en main du logiciel Spad, ergonomie du logiciel et logique de fonctionnement, le kit-étudiant

Séance 2. Statistiques descriptives (première partie)

Rappels sur la notion de distance, caractéristiques de tendance centre et de dispersion, tris à plat, tris croisés (rappels sur le test du Chi-deux), caractérisation de variables, analyse bivariée

Séance 3. Statistiques descriptives (deuxième partie)

Séance 4. Statistiques descriptives (troisième partie)

Tests statistiques (rappels sur les tests d'hypothèse et applications sous Spad), générateur automatique de graphiques (boîtes de dispersion, secteurs, histogrammes, damiers...)

Séance 5. Analyses factorielles (première partie)

ACP, AFC et ACM (vue en détail)

Séance 6. Analyses factorielles (deuxième partie)

Description automatique des facteurs, classification automatique

Séance 7. Régression multiple, Arbre de décision, Régression logistique, scoring, conclusion générale

Séance 8. Séance récapitulative

Bibliographie :

Caumont, D. (2017), Ivanaj, S. *Analyse des données*. Dunod.

Larose, D. T. & Larose, C. D. (2018). *Data mining - Découverte de connaissances dans les données*. Vuibert.

Han, J. & Pei, J. (2011). *Data Mining: Concepts and Techniques (The Morgan Kaufmann Series in Data Management Systems)*. Morgan Kaufmann.

Guide du data miner (fourni avec le kit-étudiant)

Provost, F. & Fawcett, T. (2013). *Data Science for Business: What You Need to Know about Data Mining and Data-Analytic Thinking*. O'Reilly Media.

Tufféry, S. (2017). *Data Mining et Statistique décisionnelle : La science des données*. Technip.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

L'évaluation se fait par contrôle continu uniquement. Le détail des travaux demandés se trouve sur le site EPREL, dans le fichier Projet SPAD de la rubrique Travaux du cours Analyse de données et Data Mining - L3 S2 - Olivier Ferrier. Deux travaux sont à réaliser : un rapport écrit (comptant pour deux tiers dans la note finale) et une présentation synthétique PowerPoint des résultats du rapport (comptant pour un tiers dans la note finale).

Langue d'enseignement : Français

Économétrie appliquée

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Économétrie Appliquée avec R

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 20h TD

Nombre d'ECTS : 3

Enseignants responsables : Emmanuel Duguet et Christophe Loussouarn

Objectif général et compétences visées : Ce cours permet de mettre en pratique les méthodes économétriques étudiées dans le cours d'économétrie du premier semestre à l'aide du logiciel R. Des exercices pratiques sont à traiter par les étudiants sur micro-ordinateurs.

Plan de cours :

Dossier 1 : Modèle linéaire simple

Dossier 2 : Modèle linéaire multiple

Dossier 3 : Hétéroscédasticité

Dossier 4 : Autocorrélation

Bibliographie :

Baradel N., 2015. *Langage R : Application à la statistique, à l'actuariat et à la finance*. Economica, 2015. ISBN 271786797X

Crépon B., Jacquemet N., 2018. *Économétrie : méthodes et applications*. 2e édition, De Boeck Supérieur. ISBN 280417476X.

Dormont B., 2007. *Introduction à l'économétrie*. 2e édition, Montchrestien. ISBN 2707613983.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

Examen final écrit de 2h.

TICE

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : TICE (Technologies de l'Information et de la Communication en Entreprise)

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 40 h

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Mamadou SOW

Objectif général et compétences visées : A l'issue de ce cours, les étudiants maîtriseront les fonctions et fonctionnalités avancées du logiciel Excel exigées en milieu professionnel.

Plan de cours :

- Introduction à EXCEL
- Création et utilisation de formats personnalisés dans EXCEL
- Les erreurs dans EXCEL
- Création d'un tableau et d'un graphique dans EXCEL
- Le tableau croisé dynamique dans EXCEL
- Calculs et simulations dans EXCEL
- Les fonctions de recherche dans EXCEL
- Création d'une liste déroulante sous EXCEL
- Création d'un devis et d'une facture avec EXCEL

Bibliographie : Formation délégué pharmaceutique (2009). Les outils de traitement de l'information.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : Examen terminal : exercices sur micro-ordinateur.

Langue d'enseignement : Français

Business Statistics

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Business Statistics

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Thibault Brodaty

Objectif général et compétences visées :

Ce cours est un cours de statistiques appliquées à l'entreprise. Son objectif est d'apprendre à utiliser les données dans le but de prendre de meilleures décisions en termes de management, de marketing, de finance, de gestion des ressources humaines etc. Les étudiants apprendront comment décrire des données, comment identifier les facteurs de performance, et comment simuler et prévoir les effets de différents scénarios. Nous adopterons une approche résolument appliquée. Le cours est basé sur le livre « Business statistics for comparative advantage with Excel 2013 », de Cynthia Fraser chez Springer (distribué aux étudiants sous format PDF en provenance du site de la bibliothèque de l'UPEC). Les étudiants auront à lire un chapitre de ce livre avant chaque séance. Chacune d'entre elles débutera par une présentation par l'enseignant du chapitre, et se poursuivra par des travaux pratiques sous Excel. La note finale de l'étudiant est constituée par un examen final, en salle machine. Le support de cours est en anglais, mais le cours se déroule en français.

Plan de cours :

Session 1:

Lecture : Univariate descriptive statistics

Reading : -

Practical Work: Lab 2 descriptive statistics

Session 2:

Lecture : Tests and confidence intervals

Reading : Chapter 3

Practical Work: Assignment 3-1

Session 3:

Lecture : Simulation

Practical Work: Lab 4 inference: Dell Smartphone Plans

Reading : Chapter 4

Session 4:

Lecture : The simple linear regression : the basics

Reading : Chapter 5

Practical Work: Lab Practice 5 Oil Price forecast

Session 5:

Lecture : The simple linear regression : the naïve forecasting

Reading : Chapter 6

Practical Work: Concha y toro revenues

Session 6:

Lecture : Association between categorical variables

Reading : Chapter 9

Practical Work: Lab 9 Skype Appeal

Session 7:

Lecture : Building multiple regression models

Reading : Chapter 10

Practical Work: Lab 10 Dell Navigreat

Session 8:

Lecture : Multicollinear time series

Reading : Chapter 11

Practical Work: Lab 11-1

Bibliographie :

Business statistics for comparative advantage with Excel 2013, Cynthia Fraser, Springer.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Travail personnel (stage/PIT)

Voir les deux cahiers des charges détaillés en annexes 2 et 3.

ANNEXE 1
COURS OUVERTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS
(Lectures available with the ERASMUS programme)

Cours en français :

Commerce international
Comportements et choix intertemporels
Croissance et conjoncture
Econométrie I
Economie de la santé
Economie européenne
Management bancaire
Marchés boursiers
Mathématiques des systèmes dynamiques
Mathématiques de l'optimisation
Problèmes monétaires internationaux
Théorie des jeux
Théorie et institutions monétaires et financières

Lectures in English:

S5, open to all students:

- 1 - Econometrics
- 2 - International Trade
- 3 - Macroeconomics, intermediate level
- 4 - Labour Economics

Open to students who took lectures 1-2-3-4:

Public Economics and Governance

International Monetary Issues

STATA Software, under the provision that the number of students does not exceed the computing room capacity

S6, open to all students:

- 1 - Development economics
- 2 - Financial Markets
- 3 - Organization Theory
- 4 - Marketing
- 5 - Foreign Direct Investment

Open to students who took lectures 1-2-3-4-5:

Doing business in an international context

Corporate Strategy

Machine Learning for Big Data, under the provision that the number of students does not exceed the computing room capacity

ANNEXE 2
CAHIER DES CHARGES DES STAGES 2022-2023

Date limite de remise des rapports de stage : le mardi 16 mai 2023

Soutenances (sur convocation) : du lundi 22 mai au vendredi 26 mai inclus

Un exemplaire du rapport de stage doit être remis à la scolarité (l3-ecogestion@u-pec.fr) par mail et un autre au tuteur universitaire (pour soumission au logiciel anti-plagiat de l'UPEC)

Le powerpoint de présentation du stage doit être envoyé au tuteur au moins deux jours avant la soutenance

Le rapport de stage doit être écrit en police de caractères de taille 12, interligne 1,5, justification totale. Il ne doit pas excéder 40 pages, annexes comprises. La mise en page doit être claire et aérée : retrait de paragraphes, numérotation des titres et des interlignes (parties, sous-parties...) et numérotation des pages. Le rapport doit débiter par un résumé d'une demi-page en français suivi de **sa traduction en anglais (15 lignes environ)**. Ce résumé synthétise le contenu du rapport : la nature de la (des) mission(s) du stage et les résultats auxquels le stagiaire a abouti.

Nous attendons de l'étudiant qu'il aborde son stage avec un **regard (d'expert) économique**, ce qui doit ressortir à la fois dans le rapport écrit et dans la soutenance orale. Il ne s'agit pas d'appliquer à la lettre les théories vues en cours en Licence mais plutôt de manifester un regard critique (positif) sur l'environnement économique du stage, en mobilisant les nombreux concepts vus en Licence (L1 → L3). L'étudiant doit s'interroger sur ses missions, sur la nature de l'activité de l'entreprise (comment fonctionne l'entreprise ?, quels sont ses différents services ? peut-on identifier un circuit de distribution/production concernant l'activité de l'entreprise ?...). Vous devrez donc faire preuve de curiosité et ne pas hésiter à interroger les personnels de l'entreprise.

STRUCTURE DU RAPPORT DE STAGE

- ❖ Une page de garde sur laquelle figure : vos nom et prénom, noms de vos tuteurs universitaire et professionnel, titre du stage, année, Licence Économie & Gestion
- ❖ Une page éventuelle de remerciements
- ❖ Un sommaire (au début)
- ❖ Une table des matières (à la fin)
- ❖ Un résumé d'une demi-page en français suivi de sa traduction en anglais (15 lignes environ). Ce résumé synthétise le contenu du rapport : la nature de la (des) mission(s) du stage et les résultats auxquels le stagiaire a abouti.
- ❖ Une introduction qui expose la problématique (stage de L3) et présente le plan
- ❖ Plusieurs parties
- ❖ Une conclusion dans laquelle vous mettez en lumière le **regard économique** que vous avez eu sur vos missions (qu'avez-vous apporté à l'entreprise, qu'est-ce que l'entreprise vous a apporté, quels éléments de nature Économie/Gestion avez-vous identifiés... ?)
- ❖ Des annexes
- ❖ La grille d'évaluation du stage par l'entreprise (complétée par cette dernière)
- ❖ L'attestation de stage

La première partie (courte) porte sur les caractéristiques de l'entreprise ; elle doit présenter de façon synthétique (2 pages) l'activité essentielle de l'entreprise, sa situation sur le marché à l'aide d'indicateurs usuels tels que le chiffre d'affaires, sa situation par rapport au marché sur lequel elle intervient, dans une vision rétrospective sur 5 ans, par exemple.

Les parties suivantes portent sur la (les) mission(s), son organisation (organigramme jusqu'au service qui a accueilli le stagiaire) et les résultats du stage ; la conclusion doit mettre en évidence la valeur ajoutée du stage pour l'étudiant(e) – ce que l'entreprise lui a permis d'acquérir comme compétences professionnelles – et pour l'entreprise – ce que l'université a fourni comme connaissances acquises par l'étudiant(e)/apprenti(e) et qui pourra être réutilisé par la suite dans l'entreprise.

L'accent doit être mis sur l'encadrement dont a bénéficié le stagiaire : relations avec le maître de stage, avec l'équipe de travail ; rendus du travail réalisé au cours de la période dans l'entreprise (rapports provisoires, traitements statistiques, résumés, notes de synthèse, fiches de lecture et recherches bibliographiques et documentaires, exposés oraux, etc.).

Les annexes, numérotées, rassemblent la bibliographie, la liste des tableaux et des graphiques

(schémas..), le lexique des termes techniques et des sigles utilisés, les extraits de programme(s) et l'évaluation de l'activité dans l'entreprise (réalisée par le maître de stage). Ces annexes sont référencées dans le corps du texte sous la forme : cf. annexe n°...

Les tableaux et les graphiques (schémas...) doivent être numérotés et référencés dans le corps du texte sous la forme : cf. tableau n°... (ou graphique n°..). Les termes techniques doivent être consignés dans un lexique. Les sigles utilisés doivent être intégralement traduits en toutes lettres la première fois qu'ils apparaissent dans le corps du texte. La qualité de la rédaction - le style télégraphique ou « franglais » est à bannir – et le respect de l'orthographe sont impérativement exigés.

MODALITÉS DE SOUTENANCE DU RAPPORT DE STAGE

- ❖ L'étudiant remet par mail le PowerPoint de sa présentation au minimum deux jours avant la soutenance
- ❖ Le tuteur universitaire a lu le rapport avant la soutenance
- ❖ La soutenance dure 30 minutes
- ❖ Présentation **PowerPoint obligatoire** par le stagiaire (penser à prendre un ordinateur portable)
- ❖ L'exposé du stagiaire dure 10 minutes. Cet exposé est suivi d'une séance de questions/réponses
- ❖ L'exposé n'abordera pas les caractéristiques de l'entreprise (qui figurent dans le rapport) et s'en tiendra à la présentation de la (des) missions et des résultats du stage
- ❖ Clarté et concision sont des qualités formelles requises pour un bon exposé
- ❖ L'étudiant devra mettre en lumière le **regard économique** qu'il a eu sur ses missions
- ❖ La soutenance peut se faire à distance (par TEAMS, ZOOM ou SKYPE, par exemple) mais l'étudiant doit se trouver dans les locaux de l'UPEC et signer une feuille de présence

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve terminale : 50 % pour le rapport écrit et 50 % pour la présentation orale.

ANNEXE 3
CAHIER DES CHARGES DES PIT 2022-2023

Date limite de remise des PIT : le mardi 16 mai 2023

Soutenances (sur convocation) : du lundi 22 mai au vendredi 26 mai inclus

Un exemplaire du PIT doit être remis à la scolarité (l3-ecogestion@u-pec.fr) par mail et un autre au tuteur universitaire (pour soumission au logiciel anti-plagiat de l'UPEC)

Le powerpoint de présentation du PIT doit être envoyé au tuteur au moins deux jours avant la soutenance

Pour les étudiants n'étant pas parvenus à signer de convention de stage, un **Projet Individuel Tutoré** (mémoire de recherches) devra être produit.

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes généraux qui régissent le PIT sont les suivants.

- ce travail est **individuel** :

⇒ un seul mémoire par étudiant doit être rendu en deux exemplaires papier : un en scolarité de L3 et un autre au tuteur ;

⇒ le mémoire au format PDF est à envoyer au tuteur afin que ce dernier le soumette au logiciel anti-plagiat de l'UPEC ;

⇒ une soutenance orale par étudiant ;

⇒ le tuteur peut néanmoins, à titre exceptionnel (s'il l'estime opportun), accepter que le mémoire soit réalisé à 2 ou 3 étudiants ; la soutenance reste toutefois dans ce cas individuelle (un mémoire à 3 donne une seule note écrite mais 3 notes orales)

- pour des raisons académiques et aussi d'équité, nous attendons du mémoire une quantité de travail comparable à celle qu'engendre un stage de deux mois minimum avec production d'un rapport (3 ECTS = 25h fois 3 soit 75 heures de travail attendues)

- le mémoire ne doit pas être suivi de trop près par le tuteur (choix du sujet et soutenance ; éventuellement aide à la construction du plan) car, tout comme pour le stage, c'est aussi l'**autonomie** dans la démarche de recherches et de production d'un travail qui est visée

- l'étudiant propose un sujet et c'est le tuteur qui le valide (à défaut, le tuteur impose le sujet)

- le tuteur lit le mémoire, participe à la soutenance et donne deux notes (travail écrit et soutenance orale)

→ le *rapport écrit* compte pour **50 %** dans la note finale

→ la *présentation orale* compte pour **50 %** dans la note finale

- l'étudiant doit suivre le guide méthodologique qui lui est fourni

- les objectifs poursuivis par le mémoire (en tant que travail supplétif au stage) sont de deux natures :

① universitaire :

- mobiliser les connaissances acquises en L1-L3 pour comprendre des problèmes de nature économique et sociale ;

- faire preuve d'esprit critique et de recul vis-à-vis du sujet traité (lutter ainsi contre les idées préconçues et produire un jugement personnel mais argumenté) ;

- produire un document structuré et intelligible ;

- défendre son travail à l'oral.

② scientifique :

- poser un problème économique de manière rigoureuse ;

- procéder à une argumentation logique de ses idées ;

- proposer, sur la base d'une construction scientifique, des apports originaux (en réalisant une étude quantitative, notamment ; l'analyse de données et/ou l'économétrie sont à cet effet les bienvenues) ;

- le mémoire sera soumis à un contrôle anti-plagiat par le logiciel *Compilatio* de l'UPEC.

II. LE MÉMOIRE ÉCRIT

Le mémoire doit être le fruit d'une **approche économique** (théorie économique, faits stylisés, tableaux, graphiques, cartes, comparatifs, taux de croissance, analyses statistiques... doivent alimenter ce mémoire). Il compte **entre 30 et 40 pages** (hors annexes) et suit la présentation suivante :

Page de garde (nom de l'étudiant, prénom de l'étudiant, titre du mémoire, nom du professeur référent, année de soutenance, filière, université)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- ① Introduction de la problématique → pourquoi avez-vous choisi cette problématique ?, en quoi cela est-il intéressant pour un économiste ?
- ② Clarification de la problématique → soyez le plus clair possible avec le sujet (chaque mot de la problématique doit être bien clair...)
- ③ Présentation et justification du plan → expliquez votre stratégie pour répondre à votre problématique (« pourquoi deux parties ? », « pourquoi créer une partie dédiée à telle ou telle question »...)

PARTIE 1.

Introduction de la partie 1 → comment est construite cette partie

Chapitre 1.1

Chapitre 1.2

⋮

Chapitre 1.n

Conclusion de la partie 1 → rappels des résultats principaux de cette partie et transition vers la partie suivante

PARTIE 2.

Introduction de la partie 2 → comment est construite cette partie

Chapitre 2.1

Chapitre 2.2

⋮

Chapitre 2.3

Conclusion de la partie 2 → rappels des résultats principaux de cette partie et transition vers la conclusion

CONCLUSION GÉNÉRALE

① **Rappel de la problématique**

② **Rappel des principaux résultats**

③ **Limites du travail**

④ **Ouverture vers d'autres pistes de recherche**

ANNEXES.

Dans les annexes, il s'agit de placer des éléments qui sont trop lourds pour être mis dans le corps du mémoire (tableaux volumineux, questionnaire, graphiques, textes juridiques...).

Vous devrez obligatoirement respecter tous les critères de mise en forme suivants :

- ① Utilisez Word 2007 ou 2003 et remettez un fichier PDF au tuteur
- ② Numérotez vos pages (la numérotation ne doit pas figurer sur la page de garde)
- ③ Justifiez votre texte et utilisez une police de caractères classique (Arial, Times New Roman) et de taille 10.
- ④ Veillez à la clarté et à la justesse de votre expression ; soignez l'orthographe (utilisez le correcteur orthographique pour éliminer une partie des fautes, relisez et faites vous relire par d'autres). Respectez la typographie pour les signes de ponctuation.

Toute copie complète ou substantielle d'un document sans mentionner la source entraînera une sanction (une réduction de la note, l'attribution de la note 0 et/ou un passage en conseil de discipline).

III. LA SOUTENANCE ORALE

Durée : 30'

→ 10' pour présenter votre travail à l'aide d'un PowerPoint (et de votre ordinateur personnel)

→ 20' de questions réponses

→ ne soyez pas en retard le jour de votre présentation (de nombreuses soutenances se suivent et le moindre retard provoque d'autres retards et le tuteur peut ne pas accepter votre soutenance)

→ La soutenance peut se faire à distance (par Skype, par exemple) mais l'étudiant doit se trouver dans les locaux de l'UPEC et signer une feuille de présence

- envoyez votre fichier PowerPoint et PDF au tuteur par mail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve terminale : 50 % pour le rapport écrit et 50 % pour la présentation orale.

ANNEXE 4
CRITÈRES DE SÉLECTION EN MASTER 1 2019-2020
(pour information car ces critères peuvent évoluer en 2022-2023)

La loi du 23 décembre 2016 « portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat » permet maintenant aux universités, pour les masters, de fixer des capacités d'accueil et de sélectionner les étudiants à l'entrée par un concours ou par l'examen de leur dossier. En contrepartie de cette sélection à l'entrée, la poursuite d'études en seconde année de master est garantie pour les étudiants qui auront validé leur première année de master. Cette garantie ne s'applique toutefois pas pour les étudiants qui veulent intégrer une formation en apprentissage : l'obtention d'un contrat d'apprentissage reste une condition nécessaire pour l'entrée en seconde année. Cette garantie ne s'applique pas aussi pour les étudiants qui voudraient changer d'université ou changer de mention de master : l'ancien système avec une sélection à l'entrée de la seconde année continue de s'appliquer. Le département d'économie a fixé pour ses masters des capacités d'accueil qui, globalement, sont inchangées par rapport aux années précédentes. Les critères de sélection, pour chaque parcours des masters « Économie appliquée », « Économie internationale » et « Monnaie, banque, finance et assurance », ont été rendus publics. Le tableau synthétique qui résume ces critères est joint à ce courrier. Pour répondre à cette nouvelle donne, le département d'économie a mis en place une procédure de candidature qui est destinée à vous aider dans vos choix mais aussi à formaliser ce nouveau système de sélection. Si vous souhaitez poursuivre dans l'un de nos masters, vous allez devoir renseigner en ligne un dossier de candidature afin de permettre aux responsables de master de vous conseiller dans votre orientation mais aussi de vous rendre leur avis sur votre choix pour la première étape du dispositif. En effet, nos critères de sélection prévoient une procédure en deux étapes : admission directe fondée notamment sur les résultats académiques ou admission après un entretien. Vous allez pouvoir exprimer des vœux pour les trois masters du département d'économie en hiérarchisant vos choix. Vous expliquerez dans une lettre de motivation les raisons de vos préférences, en indiquant quel master 2 vous visez à terme. Joignez à votre dossier de candidature un CV en une page résumant votre parcours de formation, y compris vos diplômes, vos expériences professionnelles (stages, etc.). Ces divers documents (fiche de candidature à signer, lettre de motivation, CV et rapport de stage ou de projet individuel tutoré de 3e année) serviront de base aux responsables de diplômes pour vous sélectionner dans le master le mieux adapté à vos préférences et à vos capacités.

ANNEXE 5

DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES RÈGLES DE PROGRESSION ET LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN LICENCE

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) détaillent les règles applicables, pour l'ensemble des diplômes de licences de l'université, en matière d'évaluation et de calcul des résultats. Ces règles de base sont adoptées par la CFVU. Elles sont accessibles en ligne et affichées au sein des composantes. Ces modalités de contrôle, ainsi que le règlement des examens, constituent l'ensemble des règles. Elles sont applicables pour les deux sessions dont la seconde chance de l'année universitaire 2022-2023.

Conformément au code de l'éducation (613-1) : ... « *Les aptitudes et l'acquisition des connaissances doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année* » ...

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L123-3, L335-6, L. 612-1, L612-2, L612-3, L613-1 ; L613-3, L711-1 et D123-12 à D123-14 ;

Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et relatif au cahier des charges des stages ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie ;

Vu la délibération de la CFVU en date du 21 mars 2022.

1. Progression dans le cursus de licence

La licence

Le diplôme de Licence est structuré en semestres, et en unités d'enseignement (UE) afin de séquencer les apprentissages (article 9 de l'arrêté du 30 juillet 2018). Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits européens (ECTS), sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des UE d'un semestre. Le diplôme de licence s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits (article 16 de l'arrêté du 30 juillet 2018). L'obtention dudit diplôme est aussi subordonnée à la présentation d'une certification en langue anglaise (article 10 de l'arrêté du 30 juillet 2018). Le cadrage relatif à l'organisation des enseignements non disciplinaires en licence est en annexe.

Mode d'évaluation

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue qui revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites ou orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel (article 11 de l'arrêté du 30 juillet 2018). Dans chaque UE, l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées par des évaluations : soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés, soit par un contrôle continu intégral (CCI). Lorsque plusieurs modes de contrôle sont organisés, l'étudiant demandera à pouvoir bénéficier d'un mode de contrôle adapté à sa situation. Le mode de contrôle sera validé au

moment de l'inscription pédagogique et mentionné dans le contrat pédagogique, après accord du responsable de formation, et selon les droits spécifiques relatifs à son statut.

Règle de progression

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3ème année si semestre 1 ou 2 non validé). Cependant ce passage peut être conditionné par une moyenne minimum ou un nombre minimum d'ECTS au semestre non validé ; ce seuil doit être précisé dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques de la formation concernée. En cas de semestre en dette, il est recommandé de favoriser le semestre inférieur. Les éléments constitutifs d'une UE sont appelés « ECUE ». Ces ECUE sont capitalisables si la valeur en crédits a été fixée dans les dispositions spécifiques. La moyenne au sein de l'UE peut être calculée, sans note seuil, tout en attribuant à chaque ECUE un coefficient lui-même précisé dans les dispositions spécifiques, ces coefficients pouvant être alignés sur les ECTS. Une UE ou un ECUE est définitivement acquis.e et capitalisable si sa moyenne est supérieure ou égale à 10/20 (article 14 de l'arrêté du 30 juillet 2018). La compensation doit respecter la progressivité des parcours (article 16 de l'arrêté du 30 juillet 2018). *Une compensation semestrielle* est organisée, pour chaque parcours-type, sur la base de la moyenne des notes obtenues pour les diverses UE du semestre, pondérées par les coefficients de chaque UE alignés sur les crédits correspondant. Un semestre est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 et si tout ou partie des UE est supérieur ou égal à 7/20 (moyenne de l'UE). Les UE concernées par cette note seuil sont précisés dans les MCCC spécifiques de la formation. *Une compensation annuelle* est organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs (semestres 1 et 2, semestres 3 et 4, semestres 5 et 6). Un semestre validé par acquisition des UE ou par compensation (semestrielle ou annuelle), confère à l'étudiant 30 ECTS. Sur le relevé de notes, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises d'un semestre validé par compensation. Dans tous les cas, un dispositif d'accompagnement doit être prévu et indiqué dans le contrat pédagogique de réussite étudiant.

➤ Modalités de réorientation

À l'issue de chaque semestre de la licence, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique de la formation d'accueil. Il incombe à la composante d'accueil de fixer les modalités de validation des connaissances et des compétences, des UE ou ECUE, validés dans l'ancien parcours, en particulier pour les enseignements transversaux ou les dispositifs spécifiques d'orientation. Ces modalités sont inscrites dans le contrat pédagogique.

➤ Contrôle de l'assiduité en TD, en TP et en contrôle continu

L'assiduité aux TP et TD est obligatoire, sauf pour les étudiants bénéficiant de modalités pédagogiques spéciales. Toute dérogation à cette règle est soit prise en charge dans les M3C spécifiques de la formation, soit inscrite dans le contrat pédagogique de l'étudiant. La gestion de la présence des étudiants aux enseignements obligatoires et/ou aux épreuves de contrôle continu, y compris au contrôle continu intégral doit être ajustée aux spécificités de chaque formation. Les modalités de contrôle de l'assiduité (nombre d'absences autorisées, sanctions ...) devront être précisées dans les MCCC spécifiques de chaque formation.

➤ Absences aux examens terminaux et aux évaluations de contrôle continu intégral (CCI)

En cas d'absence injustifiée à une épreuve d'examen terminal ou de CCI, et ce quel que soit son statut (étudiant en régime général ou étudiant relevant de modalités pédagogiques spéciales), l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve, ce qui entraînera une défaillance à l'ECUE (ou l'UE) concerné(e) (noté-e DEF). Toute défaillance à l'ECUE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du semestre correspondant. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation. En cas d'absence dont la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale

d'urgence, convocation à la journée citoyenne, crise sanitaire...), l'étudiant sera noté « ABJ » (note de 0/20) et non défaillant. En cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves d'examens ou de CCI concernant des UE ou ECUE auxquels l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours et du contrat pédagogique, ou lorsque l'étudiant bénéficie d'un régime spécial d'études, des évaluations de substitution doivent être organisées (article 12 de l'arrêté du 30 juillet 2018 - CNF). Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service administratif organisant les examens ou les CCI de la formation dont il relève dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de l'affichage du calendrier de la session ou de la communication de la date de passage du CCI.

2. Accompagnement de l'étudiant

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Afin de permettre une individualisation du parcours de l'étudiant, il est proposé à chaque étudiant, dans le cadre de son inscription pédagogique, un contrat pédagogique pour la réussite étudiante. La direction des études au sein de chaque composante assure la mise en place de ces contrats pédagogiques et de l'accompagnement personnalisé des étudiants (article 5 de l'arrêté du 30 juillet 2018)

Modalités pédagogiques spéciales

Des modalités pédagogiques spéciales sont de droit pour des situations relevant de l'article 12 de l'arrêté du 30 juillet 2018 - CNF (étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, étudiants chargés de famille, femmes enceintes, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants en situation de handicap, artistes et sportifs de haut niveau). Le bénéfice de modalités pédagogiques spéciales (aménagement des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle, etc..) est intégré au contrat pédagogique pour la réussite étudiante établi en début d'année universitaire (article 12 de l'arrêté du 30 juillet 2018 - CNF). Toutes demandes de modalités spécifiques doivent être justifiées.

Insertion professionnelle et poursuite de formation

Les responsables de mention mettent en place des dispositifs, permettant aux titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études de premier cycle qui ne poursuivent pas une formation de deuxième cycle, d'être informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de formation (Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016)

3. Calendrier et organisation de la session initiale et de la seconde chance

Pour chaque période d'enseignement d'une UE, deux sessions (session initiale et de seconde chance) d'examen sont organisées, hormis le cas échéant pour une UE ou un ECUE correspondant à un stage ou à un projet pédagogiquement comparable (ex : projet tutoré, recherche bibliographique, recherche documentaire, enseignement spécifiquement méthodologique...). Une UE ou un ECUE acquis.e ne peut pas être repassé.e. Un étudiant ne peut prétendre à plus de deux sessions d'examen au cours d'une même année universitaire. En cas de contrôle continu intégral, la seconde chance est intégrée au calendrier de formation de l'étudiant. Dans la mesure du possible, le délai minimal entre la date du dernier enseignement (CM, TD, TP...) inscrit dans la maquette de formation et le premier examen terminal du semestre en cours est de 7 jours francs. Une semaine de révision doit être prévue dans le calendrier universitaire et avant chaque session initiale.

➤ La session initiale

Le mode du contrôle continu doit faire l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus (article 11 de l'arrêté du 30 juillet 2018) et doit être constitué de deux épreuves minimums par UE ou par ECUE constituant une UE. L'évaluation des connaissances se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu et/ou de contrôle terminal. Il est souhaitable que la session initiale comporte une

part d'épreuves orales notamment en langues. Lorsque le contrôle continu n'a pas lieu pendant les TD, la date de l'épreuve doit être annoncée au moins 15 jours avant sa programmation. Dans le cas de la mise en place du contrôle continu intégral, il est à prévoir trois évaluations minimums par ECUE constituant une UE ou par UE si absence d'ECUE. Les types d'évaluations doivent être variés- en présentiel ou en ligne, des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Chacune de ces évaluations compte pour moins de 50% dans le calcul de la moyenne. Les modalités de contrôle continu ou de contrôle continu intégral prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies (article 18 de l'arrêté du 30 juillet 2018).

➤ **La seconde chance**

La seconde chance, à une UE ou un ECUE, concerne les étudiants n'ayant pas validé cette UE ou cet ECUE à l'issue de la session initiale. Un intervalle minimum de 15 jours entre la publication des résultats et l'organisation de la seconde chance doit être respecté. La seconde chance peut prendre la forme :

- d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ; ou en cas de contrôle continu intégral, être intégrée dans celui-ci.

Hors CCI, la seconde chance est organisée en juin ou juillet, à l'issue des semestres pairs. Il est souhaitable que cette seconde chance comporte des regroupements d'épreuves quand cela est possible et une part significative d'épreuves orales. Un intervalle minimum de 15 jours entre la publication des résultats et le début de la seconde chance doit être respecté. Afin de rendre cette seconde chance la plus profitable aux étudiants, un dispositif pédagogique d'accompagnement, de remédiation est mis en place entre la session initiale et la seconde chance. Pour la seconde chance, en cas de semestre non validé, l'étudiant choisit et doit s'inscrire auprès de sa scolarité dans les UE ou ECUE non validés auxquels il se représente et se voit attribuer la meilleure des deux notes obtenues (en session initiale ou seconde chance) pour le calcul définitif à l'issue de la seconde chance. Pour les étudiants qui ne se présentent pas aux épreuves de seconde chance auxquelles ils s'étaient engagés, la règle « absence aux examens terminaux » s'applique.

➤ **Durée de conservation des acquis**

Les UE et ECUE (dont la valeur en crédits est fixée) sont capitalisables sans limitation de durée (article 14 de l'arrêté du 30 juillet 2018), mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études supérieures : les règles de prise en compte d'UE et ECUE s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

➤ **Dispositions particulières en cas de modifications dans l'organisation des enseignements : mesures transitoires pour les étudiants redoublant ou en reprise d'études**

Les modifications dans l'organisation des enseignements adoptées dans les conseils, doivent faire l'objet de règles de correspondance prenant en compte la situation la plus favorable pour l'étudiant. Elles sont inscrites dans le contrat pédagogique.

➤ **Modalités de délivrance du DEUG et de la licence**

Le DEUG est délivré aux étudiants qui en font la demande, sur la base de la validation par capitalisation ou compensation, de chacun des quatre premiers semestres du cursus, soit 120 premiers crédits ECTS de la licence. Le diplôme de licence est délivré à tout étudiant ayant obtenu 180 ECTS sur la base de la validation par capitalisation ou par compensation, de chacun des six semestres du cursus. Une certification en langue anglaise est obligatoire pour la délivrance du diplôme de licence. Cette certification doit faire l'objet d'une évaluation externe et être reconnue au niveau international et par le monde socio-économique. La justification de la présentation à la certification conditionne la délivrance du diplôme (article 10 de l'arrêté du 30 juillet 2018).

➤ Mentions de diplôme

On distinguera la note prise en compte pour l'attribution de la mention (note de mention) de la règle de délivrance de la licence. Pour un étudiant ayant obtenu sa licence, les mentions sont attribuées comme indiqué ci-dessous avec une note de mention (NM) calculée suivant la formule :

$NM = \text{Max} ((S1+S2+...+S6)/6 \text{ ou } (S5+S6)/2)$ en choisissant la formule la plus favorable à l'étudiant.

Si $12 \leq NM < 14$: mention Assez bien

Si $14 \leq NM < 16$: mention Bien

Si $NM \geq 16$: mention Très bien

La délivrance du diplôme de licence comme la validation des UE et des semestres sont prononcées après délibération du jury souverain conformément aux dispositions générales précédemment énoncées.

➤ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques à chaque formation

Les règles générales de ce présent document peuvent être complétées par des modalités spécifiques à chaque formation, notamment pour préciser les règles de progression avec un semestre de retard en licence (cf. point 1), les règles d'assiduité, les UE avec une note seuil des évaluations des connaissances et compétences, les conditions de redoublement ou l'organisation des enseignements.

➤ Conditions de scolarité et d'assiduité

Chaque étudiant doit obligatoirement procéder correctement à son inscription pédagogique dans sa formation (article 1 de l'arrêté du 30 juillet 2019). Tout étudiant inscrit pédagogiquement dans une formation est tenu de respecter les conditions d'assiduité de cette formation, définies dans ses modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques. Les étudiants inscrits en Licence doivent respecter les engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre du contrat pédagogique pour la réussite étudiante. L'étudiant est tenu de justifier toute absence, par tous moyens, auprès de la scolarité de sa composante (article 2 de l'arrêté du 30 juillet 2019). Le non-respect de ces conditions est défini dans les modalités de contrôle des connaissances spécifiques à la formation de l'étudiant. Les étudiants :

- bénéficiant de modalités pédagogiques spéciales (cf. cadrage de l'UPEC sur les « *Modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiant.es en situation particulière* » pour connaître la liste des profils pouvant bénéficier de ces modalités) ;
- autorisés à effectuer une période de césure (cf. cadrage de l'UPEC sur la « *Mise en oeuvre de la période de césure* » pour connaître les raisons pouvant donner lieu à une période de césure ;
- en situation d'engagement (cf. cadrage de l'UPEC sur la « *Mise en oeuvre de la reconnaissance de l'engagement étudiant* » pour connaître la liste des profils considérés comme engagés) sont dispensés d'observer les mêmes règles d'assiduité que les autres étudiants, mais sont tenus de respecter les engagements établis dans leur contrat pédagogique (article 3 de l'arrêté du 30 juillet 2019). L'étudiant bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques du ministère chargé de l'enseignement supérieur doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité de sa formation auxquelles est subordonné ce droit (sauf cas de modalités pédagogiques spéciales). (article 5 de l'arrêté du 30 juillet 2019).

➤ Conditions du redoublement

L'étudiant bénéficie d'un nombre limité d'inscriptions par cycle. Il est autorisé à effectuer six inscriptions administratives au sein de la même mention de Licence. Des dérogations exceptionnelles pourront être envisagées par décision de jury au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle. L'autorisation de redoublement est conditionnée à l'assiduité de l'étudiant (sauf dérogation exceptionnelle).

4. Dispositions complémentaires à la formation de licence

Les étudiants inscrits en formation de licence peuvent bénéficier de dispositifs complémentaires pouvant compléter leur parcours de formation et disposant de cadrages spécifiques :

- la période de césure
- l'entrepreneuriat - la reconnaissance de l'engagement - le stage

ANNEXE 6
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS NON DISCIPLINAIRES EN LICENCE
Rentrée universitaire 2022

Semestres concernés	Compétences transversales (Méthodologie du travail universitaire et méthodologie documentaire)	Compétences linguistiques* (Langues)	Compétences numériques et de traitement de l'information et des données Technologies numériques appliquées à l'enseignement (préparation PIX)	Compétences technologiques, préprofessionnelles et professionnelles (Construction du parcours personnel et professionnel)	UE d'ouverture	TOTAL enseignements non disciplinaires
S1	entre 3 et 6 ECTS	18 ECTS	3 ECTS	9 ECTS	Au moins une et au plus deux UE d'ouverture dans le parcours de licence (3 ECTS par UE)	entre 36 et 42 ECTS
S2						
S3						
S4						
S5						
S6						
Récapitulatif sur les 3 années de licence et observations	entre 3 et 6 ECTS dont une partie en L1. Privilégier leur intégration dans les enseignements disciplinaires avec PULSE	18 ECTS dont 9 minimum dans le cadre d'un cours de LV en présentiel ou à distance et 9 pouvant être en distanciel, intégrés à des enseignements disciplinaires, ou prévus dans le cadre d'un stage ou d'un séjour d'études à l'étranger	3 ECTS	9 ECTS (dont les dispositifs d'insertion professionnelle et de valorisation de l'engagement étudiant)	entre 3 et 6 ECTS hors enseignements disciplinaires dispensés dans la formation.	

Rappel : 1 ECTS = 25 à 30 h de volume de travail pour l'étudiant (sauf pour les UE d'ouverture)

*Les UE de compétences linguistiques peuvent inclure une présentation à la certification en langue anglaise nécessaire à l'obtention du diplôme de licence

ANNEXE 7
RÈGLEMENT DES JURYS
(validé en CFVU du 5 mars 2021)

1. Textes de référence

Code de l'Éducation, articles L642-1 à L642-12 relatifs au titre d'ingénieur diplômé

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national du master

Arrêté du 3 août 2005 relatif aux DUT

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence

Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Circulaire 2000-033 – BO n°10 du 9 mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur

Jurisprudence CE 13.10-1971, Jarry, Recueil Lebon p. 606

2. Rôle du jury

Le jury délibère souverainement dans le respect des textes nationaux, des modalités de contrôle des connaissances générales de l'université et le cas échéant des modalités de contrôle des connaissances spécifiques de la formation. Le jury se réunit à l'issue de chaque session d'examen du 1er et du 2ème semestre. Il délibère à partir des résultats obtenus par les candidats tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. L'année diplômante, le jury valide l'ensemble des années du cursus et décerne les mentions. Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

3. Désignation des jurys

Par vote en date du 26 septembre 2014, le Conseil d'Administration de l'UPEC a transféré l'exercice des compétences relatives à la nomination des jurys d'examen aux directeurs de composantes.

4. Composition du jury

a) Rappel de la réglementation en vigueur

« Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. » (article L613-1 du code de l'Éducation).

Pour les DUT*, « les jurys sont présidés par le directeur de l'IUT et comprennent les chefs de département, des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité concernée. Ils comprennent au moins 50% d'enseignants-chercheurs et d'enseignants » (article 23 de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT).

*En l'absence de texte réglementaire pour les BUT, les dispositions pour les DUT s'appliquent pour le BUT 1ère année.

Pour les licences générales, la composition des jurys comprend « au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Les directeurs d'études peuvent être membres des jurys où y être invités avec voix consultative. (article 18 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence).

Pour les licences professionnelles, le « jury comprend pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés » (article 13 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle).

Pour les formations médicales, « le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examens » (article 16 de l'arrêté du 8 avril 2013)

b) Préconisations de l'université

Afin de s'assurer de la présence obligatoire de tous les membres du jury, il est recommandé d'avoir un nombre réduit de membres avec un minimum de 3 membres, dont un président de jury. Cas particulier des formations co-accréditées : Les parcours gérés en commun avec d'autres établissements devront délibérer en jury commun (mêmes règles) ou unique (mêmes règles et même composition).

5. Procédure et calendrier

En octobre, la DEVE envoie la maquette d'arrêté des jurys dans les composantes pour proposition des compositions de jurys. Au plus tard fin novembre ou selon la date prévue des premiers examens : retour des propositions des directeurs et directrices de composantes à la DEVE afin de procéder au contrôle de légalité des arrêtés qui seront ensuite signés par les directeurs et directrices de composantes.

Les compositions des jurys doivent être communiquées aux étudiants par voie d'affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves de contrôle terminal (circulaire 2000-033 relative à l'organisation des examens).

6. Fonctionnement du jury

a) Réunion du jury

Le jury doit se réunir avant la fin de l'année universitaire (bornes universitaires votées en CFVU). Les membres figurant sur l'arrêté doivent impérativement être présents lors de la délibération du jury. La délibération du jury a lieu en séance non publique, en présence facultative de membres de l'équipe pédagogique et de personnel administratif (secrétariat de séance). Dans tous les cas, seuls les membres du jury prennent les décisions. Dans le cadre de la crise sanitaire**, sous réserve de texte réglementaire le permettant, les jurys peuvent se tenir à distance. Les membres des jurys peuvent participer aux délibérations par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ainsi que la confidentialité des débats.

** « Actuellement, il s'agit de l'ordonnance du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, dont les dispositions sont applicables du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021 inclus. »

b) Remplacement des membres du jury

En cas de défaillance d'un membre du jury avant la session d'examen (avant le début des épreuves), le remplacement du membre du jury est possible si le délai est suffisant. Le membre du jury nommé en remplacement doit avoir la compétence nécessaire et posséder la même qualification que le membre du jury absent. Un arrêté rectificatif devra être établi. Après la session d'examen, les membres du jury ne peuvent plus être remplacés, car l'égalité de traitement des candidats interdit que la composition du jury puisse fluctuer au fil des épreuves.

c) Communication des notes et résultats

Le délai de communication des résultats est au maximum de trois jours ouvrables après la délibération du jury. Une attestation de réussite doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande auprès de l'administration de la composante. Le diplôme définitif sera délivré dans un délai maximum de six mois après la publication des résultats. A l'issue de la délibération, les procès-verbaux définitifs des résultats (admis ou

ajourné) sont affichés sans que les notes ne soient mentionnées nominativement. Les étudiants ont droit à avoir communication de leurs notes sous forme d'un relevé de notes individuel ou par consultation sur internet (ou par affichage mais de façon anonyme). Sur leur demande, les étudiants ont droit également à la consultation de leurs copies dans un délai raisonnable ainsi qu'à un entretien avec le président ou l'un des membres du jury. Un calendrier de consultation des copies peut être proposé après concertation avec les enseignants et selon leurs disponibilités. Les procès-verbaux de jurys doivent mentionner le nom et le prénom de chaque membre du jury ainsi que leurs signatures. Le document affiché ne doit comporter aucune rature qui ne soit contresignée par le président du jury.

d) Contestations et recours

Les décisions du jury sont définitives et sans appel, sauf en cas d'erreur matérielle. Toute erreur matérielle doit être signalée au président du jury, qui réunit alors à nouveau le jury pour procéder à la correction et à une nouvelle délibération donnant lieu à l'établissement d'un PV rectificatif. Une décision de jury ne peut être contestée que pour illégalité. Un recours gracieux peut être présenté au président du jury dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats. En cas de rejet, un recours contentieux peut être déposé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision de rejet.

7. Pouvoirs du jury

a) Points de jury

Le jury peut attribuer des points de jury. Ces points de jury peuvent être attribués à tous les éléments constituant la maquette de formation.

b) Augmentation/diminution des notes

Le jury d'examen, souverain dans ses décisions, n'est pas tenu de confirmer une note attribuée par un des correcteurs et a dès lors, la possibilité de baisser ou d'augmenter les notes du candidat, en tenant compte de la valeur de son travail et de son mérite (le sérieux, la rigueur, l'attitude, le comportement de l'étudiant au cours du semestre, son assiduité et l'ensemble des résultats obtenus). Le jury ne peut en revanche fixer une note éliminatoire à une épreuve.

c) Harmonisation des notes

La jurisprudence reconnaît aussi au jury un pouvoir d'harmonisation des notes des correcteurs, notamment en vue de mieux assurer l'égalité des candidats puisque l'expérience montre que certains examinateurs attribuent en moyenne des notes plus élevées que d'autres, sans que ces différences ne soient justifiées par le niveau des étudiants. Aussi, dès lors que les correcteurs appliquent des échelles de notation sensiblement différentes pouvant, par leur ampleur, porter atteinte au principe d'égalité entre les étudiants, le jury d'examen doit mettre en œuvre une procédure d'harmonisation des notes. Dans ce cas, le jury d'examen ne peut harmoniser les notes que de manière arithmétique, l'opération consistant à augmenter ou diminuer les notes obtenues par les étudiants, sans qu'une nouvelle appréciation sur les mérites de ces derniers soit opérée.

d) Motivation non obligatoire

Le juge administratif considère qu'aucune disposition légale ou réglementaire, ni aucun principe général du droit n'oblige le jury d'examen à motiver ses délibérations. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'apposer sur le procès-verbal de délibération du jury d'examen les motifs pour lesquels les notes des étudiants ont été abaissées ou relevées.

e) En cas de suspicion de fraude

En aucun cas le jury ne peut sanctionner un étudiant soupçonné de fraude (utilisation de matériel non autorisé, plagiat...). Seule la section disciplinaire de l'université est compétente en matière de fraude.